

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 61 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 19 Absent(s) excusé(s) : 31 Absent(s) : 17</i>
--	---	--

Date de convocation : 3 juillet 2018

Vote(s) pour : 79  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

### **Séance du Lundi 9 juillet 2018,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2018-07-09-CC-2 :

**Signature du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2018-2023.**

Rapporteur : Monsieur François HENRION

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant obligation pour les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés de définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),  
VU le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 précisant le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA,  
VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte définissant un objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et une réduction des quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, en 2020 par rapport à 2010,  
VU la délibération du Bureau du 28 novembre 2016 portant engagement de Metz Métropole à élaborer et mettre en œuvre un programme d'Économie Circulaire, et à établir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,  
VU la labellisation du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie "Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet" obtenue par Metz Métropole le 26 novembre 2015,  
VU le Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire signé avec l'ADEME le 10 décembre 2015 pour une durée de 3 ans fixant notamment un objectif de réduction de 4% des quantités de déchets, en 2018 par rapport à 2014,  
VU la démarche d'élaboration du PLPDMA et plus largement du programme d'Économie Circulaire mis en œuvre depuis 2016 sous forme de concertation avec les acteurs locaux,  
CONSIDÉRANT les apports et compléments formulés par les acteurs du territoire et les partenaires de Metz Métropole lors de la phase de concertation,  
CONSIDÉRANT la création fin 2017 de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), composée de collectivités locales, d'acteurs économiques, institutionnels et associatifs, comme instance consultative de ce programme,  
CONSIDÉRANT l'avis positif rendu par la CCES le 16 février 2018,  
CONSIDÉRANT les résultats de la consultation publique organisée entre le lundi 19 mars et le dimanche 8 avril 2018,

CONSIDERANT l'avis final de la CCES rendu le 24 mai 2018,

APPROUVE le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2018-2023,

APPROUVE les objectifs de réduction des déchets de 10% entre 2010 et 2020 et de 8% entre 2016 et 2023,

APPROUVE le plan d'actions constitué de 23 actions regroupées au sein de 6 axes stratégiques : gestion de proximité des biodéchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, prolongement de la durée d'usage, consommation responsable, accompagnement des non-ménages, transversalité,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à la mise en œuvre du PLPDMA,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant au PLPDMA.

Pour extrait conforme

Metz, le 10 juillet 2018

Pour le Président et par délégation

Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



## TABLE DES MATIÈRES

<b>I.</b>	<b>La prévention des déchets .....</b>	<b>2</b>
	I.1. Définition de la prévention des déchets .....	2
	I.2. Hiérarchie des modes de traitement .....	3
	I.3. La prévention dans l'économie circulaire .....	3
<b>II.</b>	<b>Metz Métropole.....</b>	<b>5</b>
	II.1. Présentation de la collectivité .....	5
	II.2. Évolutions récentes .....	6
	II.3. Organisation de la gestion des déchets .....	7
	II.4. Quantités de déchets 2016 .....	16
	II.5. Évolutions par rapport à 2010 .....	19
	II.6. Labellisation ZGZD et signature CODEC .....	23
<b>III.</b>	<b>Bilan PLP 2010-2015.....</b>	<b>24</b>
	III.1. Pourquoi un PLP ? .....	25
	III.2. Quel périmètre ?.....	26
	III.3. Les principales actions .....	26
<b>IV.</b>	<b>PLPDMA 2018-2023 .....</b>	<b>31</b>
	IV.1. Que dit la réglementation ? .....	31
	IV.2. Quel périmètre ? .....	31
	IV.3. Synergie avec les autres Programmes et Plans .....	32
	IV.4. Les principaux gisements d'évitement .....	33
	IV.5. Les objectifs à 2020 et 2023 .....	35
	IV.6. La gouvernance .....	36
<b>V.</b>	<b>Plan d'actions .....</b>	<b>38</b>

# I. La prévention des déchets

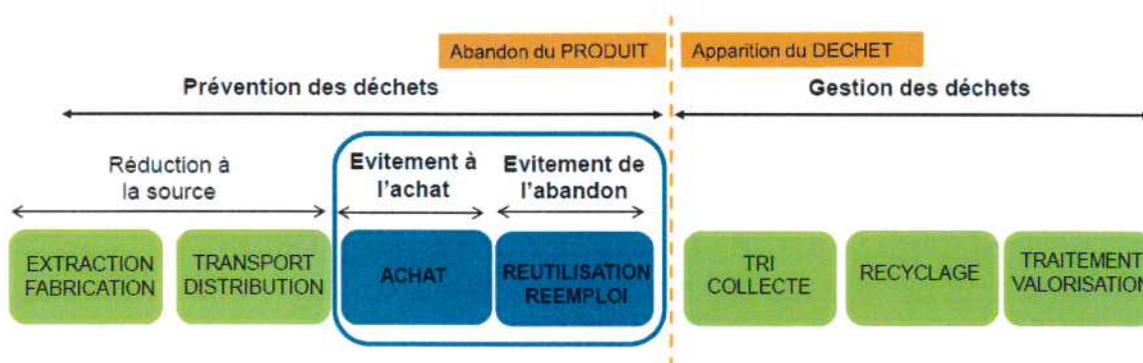
## I.1. Définition de la prévention des déchets

La réglementation définit la prévention des déchets dans l'article L.541-1-1 du Code de l'Environnement comme "toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générée, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits,
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine,
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits."

La prévention des déchets peut donc avoir un aspect quantitatif en agissant sur les quantités de déchets et un aspect qualitatif en agissant sur la nocivité des déchets produits.

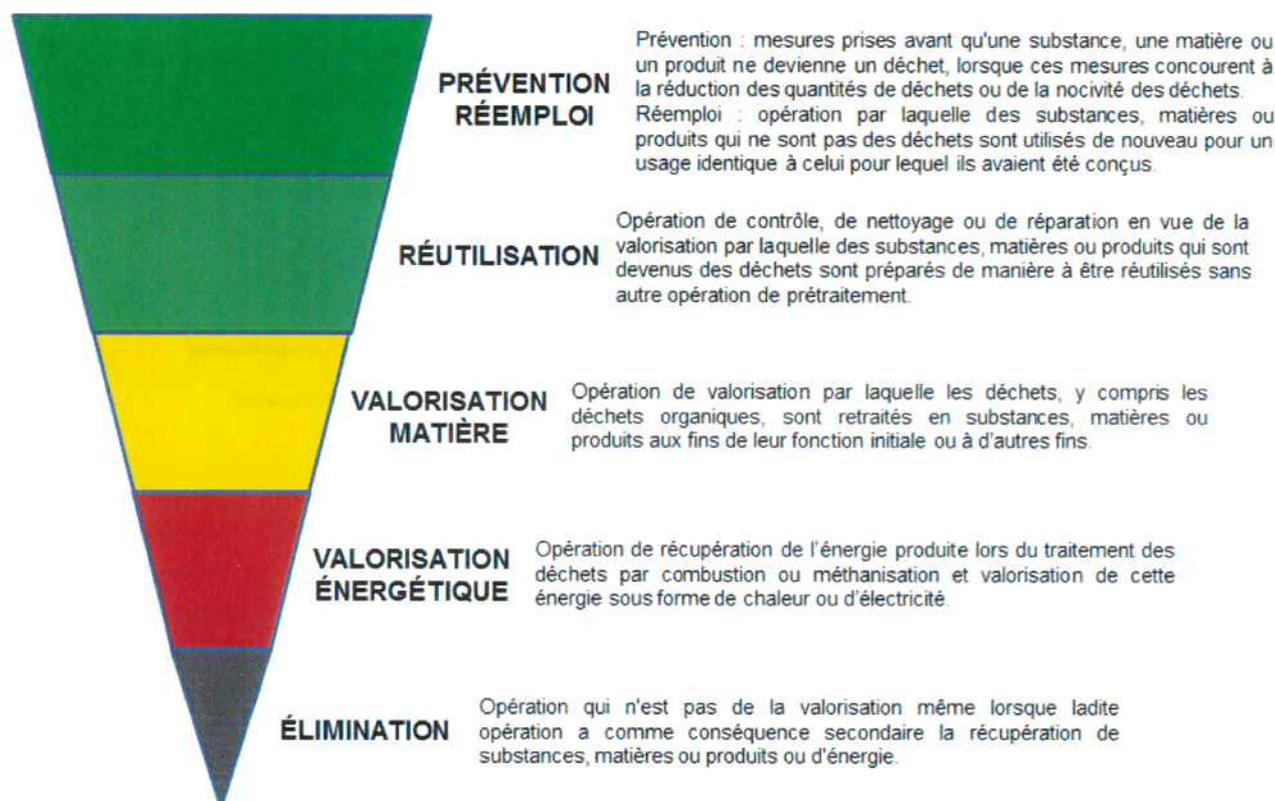
Les actions de prévention des déchets n'agissent donc pas sur les déchets mais sur les produits avant qu'ils ne deviennent des déchets. Les étapes concernées sont celles en amont du cycle de vie, de l'extraction des matières premières, de fabrication et de transport et distribution, actions à mettre en œuvre par les entreprises de production, jusqu'aux actes des consommateurs au moment de l'achat et de l'évitement de l'abandon.



La gestion des déchets n'arrive qu'après, lorsque le déchet a été produit malgré toutes les actions de prévention mises en œuvre. Le passage de la prévention à la gestion des déchets se produit en même temps que le passage de la notion de produit à la notion de déchet, cette dernière étant définie par l'article L541-1 du Code de l'Environnement : "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon."

## I.2. Hiérarchie des modes de traitement

La Directive Cadre des déchets de 2008 fixe la prévention des déchets comme priorité des modes de traitement des déchets, retranscrit dans l'article L541-1 du Code de l'Environnement :



## I.3. La prévention dans l'économie circulaire

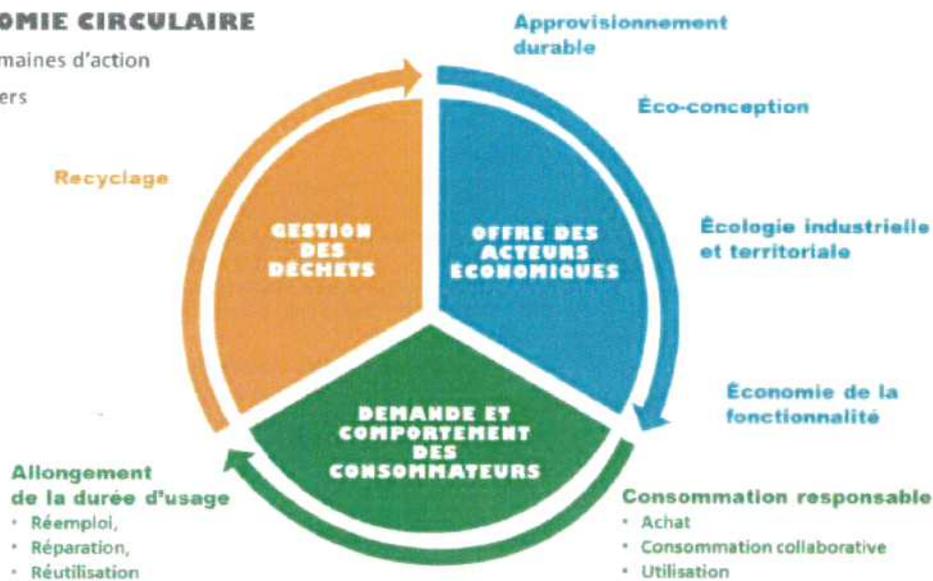
Avec la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, l'économie circulaire prend son essor pour rendre complémentaires développement économique et préservation des ressources et développer ainsi plus encore les actions de recyclage et de réduction des déchets. Elle inclut et met les professionnels au centre des projets, d'une part afin de mieux gérer les déchets produits par leurs activités ou plus généralement pour en limiter les impacts environnementaux, mais aussi d'autre part pour les inciter à créer de nouvelles activités qui participent à proposer des solutions de réduction des déchets et de recyclage. L'ADEME définit l'économie circulaire comme un "système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus".

## ECONOMIE CIRCULAIRE

Trois domaines d'action

Sept piliers

ADEME



L'économie circulaire repose sur 3 domaines d'action, chacun représentant une typologie d'acteurs :

- les **acteurs économiques** en tant que concepteurs, fabricants, vendeurs... afin d'innover dans les produits proposés et dans la manière de les proposer,
- les **consommateurs** (particuliers, entreprises, associations, collectivités...) qui doivent prendre une place d'acteur dans leurs démarches d'achat et d'utilisation,
- les **acteurs de la gestion des déchets** (publics et privés) afin de proposer des solutions nouvelles de collecte et de valorisation.

La prévention des déchets est donc l'un des enjeux de l'économie circulaire. 2 des 3 domaines d'actions et 6 des 7 piliers de l'économie circulaire peuvent participer à la préservation des ressources et à la réduction des déchets, le 7<sup>ème</sup> pilier étant le recyclage qui doit permettre de fermer la boucle. Quelques exemples de thématiques, d'actions de prévention des déchets, pour chacun des piliers :

- **approvisionnement durable** : utiliser des matières premières non toxiques...
- **écoconception** : concevoir un produit robuste, réparable...
- **écologie industrielle et territoriale** : mutualiser l'utilisation de matériel entre entreprises...
- **économie de fonctionnalité** : mettre en place un système de location de vélos...
- **consommation responsable** : limiter le gaspillage alimentaire, les emballages...
- **allongement de la durée d'usage** : créer des filières de réemploi de livres, de meubles...

## II. Metz Métropole

### II.1. Présentation de la collectivité

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et après de nombreux changements de périmètre, le dernier datant du 01/01/2014 avec la fusion avec la Communauté de Commune du Val Saint Pierre (4 communes, 4 600 habitants), Metz Métropole se compose en 2017 de 44 communes et 220 265 habitants (population SINOE 2016) sur une superficie de 305 km<sup>2</sup>. Au cœur de la Région Grand Est, à la croisée de l'Allemagne, du Luxembourg et de la Belgique, au cœur d'une aire urbaine de 450 000 habitants, la collectivité jouit d'une situation exceptionnelle.

La spécificité de Metz Métropole réside dans la diversité de son habitat, entre urbain dense et rural. En effet, la collectivité est composée de :

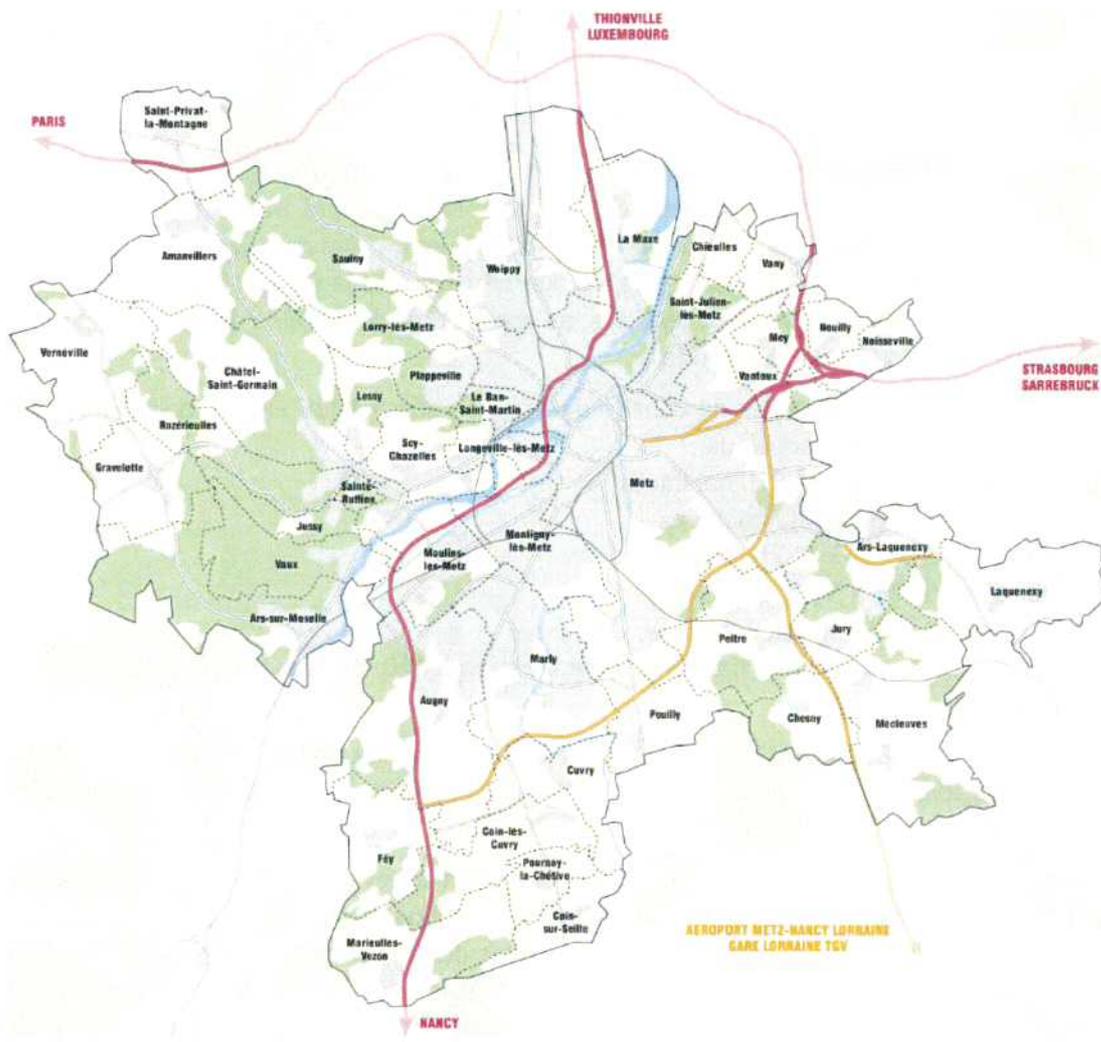
- 21 communes de moins de 1 000 habitants,
- 9 communes de 1 000 à 2 000 habitants,
- 6 communes de 2 000 à 3 000 habitants,
- 3 communes de 3 000 à 5 000 habitants,
- 2 communes de 5 000 à 10 000 habitants,
- 3 communes de plus de 10 000 habitants, dont Metz avec 120 000 habitants, plus de la moitié de la population.

Selon la définition INSEE, Metz Métropole regroupe une part importante de logements collectifs, avec près de 70 % d'appartements, jusqu'à 85 % à Metz. La collectivité présente également une part importante de logements vacants, à hauteur de plus de 10 %.

Metz Métropole fait face à une **conjoncture économique** difficile avec un taux de chômage à près de 11%, supérieur à la moyenne nationale. L'attractivité économique et résidentielle est assez faible et l'attractivité touristique un peu en dessous de la moyenne des zones comparables, mais ce contexte morose semble s'inverser avec en particulier un tourisme en hausse grâce au tourisme étranger, frontalier principalement, mais aussi chinois. Metz Métropole est devenue à travers le Centre Pompidou-Metz notamment, une destination et plus seulement un lieu de passage. Metz tend à redevenir attractive de par sa proximité des pôles d'emploi de Thionville, Nancy et Luxembourg et les réseaux de transports qui facilitent les déplacements des navetteurs.

Metz Métropole est en perte de vitesse au niveau de sa **population** : les restructurations militaires initiées en 2010 ont eu un impact sur l'emploi et sur la population et Metz Métropole a perdu 8 100 habitants en 5 ans. Si la Métropole reste la porte d'entrée pour les nouveaux arrivants, on assiste à une relocalisation des ménages de Metz Métropole vers les intercommunalités périphériques qui se partagent l'espace du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCOTAM), dont la population augmente avec 1 100 habitants supplémentaires en 5 ans. La Métropole voit sa population estudiantine stagner malgré une moyenne d'âge inférieure à la moyenne régionale. Le territoire va connaître un vieillissement de sa population avec une inversion du rapport jeunes / personnes âgées.

Les **inégalités** de niveau de vie et la pauvreté sont en général plus fortes dans les grands pôles urbains et Metz Métropole ne déroge pas à la règle avec 16,1 % de la population qui vit sous le seuil de pauvreté en 2012 (13,8 % en Région). La pauvreté est particulièrement concentrée dans les six quartiers de la politique de la ville.



Jusqu'au 31 décembre 2017, Metz Métropole est une Communauté d'Agglomération. Elle dispose de 14 compétences dont le développement économique et touristique, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la Ville, les transports, l'assainissement, la gestion des déchets, la lutte contre les pollutions, la création et réalisation de zones d'aménagement concerté...

## II.2. Évolutions récentes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Metz Métropole, en conformité avec la loi NOTRe, renforce l'intégration communautaire et de ce fait, devient gestionnaire de 27 zones d'activité économique du territoire. De plus, le 1<sup>er</sup> septembre 2017 est inauguré une nouvelle agence d'attractivité du territoire, issue de la fusion de l'ancienne, Metz Métropole Développement, et de l'Office du Tourisme de Metz Cathédrale. L'agence INSPIRE METZ est créée.

D'autre part, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, Metz Métropole modifie son statut pour prendre celui de Métropole, aux côtés de 21 autres EPCI en France. Cette évolution entraîne notamment l'intégration de nouvelles compétences à l'échelle communautaire. À la clé : une plus grande proximité avec les

habitants et un rayonnement du territoire renforcé. La Métropole renforce le poids sur le développement des entreprises, sur l'aide aux grandes écoles et à l'université. La Métropole devient l'interlocuteur principal pour la gestion de l'eau potable en plus de l'assainissement. La Métropole donne des moyens de relever les défis environnementaux en faveur de la transition énergétique, pour la distribution publique d'électricité et de gaz, pour les réseaux de chaleur et de froid urbains. Elle devient un véritable aménageur du territoire avec le PLUi, la valorisation du patrimoine naturel et paysager, la gestion de la voirie ou encore la constitution de réserves foncières.

Enfin, les "services supports" de la Métropole et ceux de la Ville de Metz sont mutualisés en fin d'année 2017, pour augmenter leur efficacité. C'était déjà le cas des services informatiques et SIG. La mutualisation est désormais étendue aux services RH, Commande Publique, Finances.

L'ensemble de ces évolutions permette de donner une plus grande visibilité de la collectivité à l'échelle régionale, nationale mais aussi transfrontalière. La Métropole multiplie les moyens d'attirer des entreprises pour créer de l'emploi au service de la qualité de vie et dans l'intérêt de tous. La collectivité et les acteurs locaux devront tirer parti de la Métropole pour engager la réduction des déchets.

### II.3. Organisation de la gestion des déchets

Metz Métropole est l'autorité organisatrice pour la gestion des déchets (collecte et traitement). Elle s'appuie principalement sur 2 acteurs pour exercer cette compétence : sa **régie directe** et sa régie autonome **Haganis**.

La **régie directe** : elle constitue la Direction du Cycle des Déchets. En 2016, elle assure principalement et pour tous les communs membres :

- la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte ;
- la collecte sélective des papiers et des emballages ménagers recyclables en mélange (Tri) en porte-à-porte ;
- la collecte des Journaux Revues Magazines (JRM), des OMR et du Tri en apport volontaire (sur certains secteurs ciblés) ;
- la collecte du verre en apport volontaire ;
- la collecte des déchets encombrants sur prise de rendez-vous.



En complément, Metz Métropole confie une collecte des cartons des commerçants du centre-ville de Metz en porte-à-porte à Emmaüs, et la collecte des Textiles, Linges de Maison, Chaussures (TLC) à Tri d'Union.

Mais aussi, pour toutes les communes membres, la régie directe assure les missions de :

- projets et actions de réduction des déchets dans le cadre du Programme Local de la Prévention déchets (PLP) ;
- sensibilisation au Tri et communication sur la gestion des déchets ;
- équipement et gestion des contenants de pré-collecte (composteurs, sacs, bacs, PAV) ;
- suivi de la qualité des prestations et relations aux usagers ;
- mise en œuvre et suivi de projets.

La régie directe est ainsi composée de près de 225 agents, répartis entre agents de collecte, chefs d'équipes, encadrants, personnel administratif et financier, chefs de projet, techniciens, ambassadeurs du Tri...

La **régie HAGANIS** : elle a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement. Au 31 décembre 2016, HAGANIS compte 118 agents attachés directement à la gestion des unités de traitement des déchets, hors personnel de gestion et d'administration, sur un total de 272 agents (traitement des déchets et assainissement). HAGANIS gère le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), les déchèteries et la Plate-forme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD).



### II.3.1. Les grands projets



#### La conteneurisation

Pour des raisons d'hygiène, de salubrité, de propreté urbaine et en considération de la R437 de la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), Metz Métropole s'est engagée dans un projet de conteneurisation. Ce projet doit permettre, avec la mise à disposition aux usagers d'un contenant de stockage des déchets suffisant, d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte, d'optimiser le service de collecte, d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'accentuer les pratiques de Tri des déchets. La conteneurisation va donc permettre de faciliter la mise en œuvre d'autres projets en parallèle.

Le projet a été initié en 2013 et la quasi-totalité du territoire est conteneurisée fin 2017, excepté les centres-ville de Metz et d'Ars-sur-Moselle, et quelques secteurs très spécifiques du fait de leurs particularités en termes d'urbanisme. Le projet se terminera à partir de 2018 sur ces secteurs ainsi que par l'optimisation des points de pré-collecte en rationalisant notamment les points de regroupement et les points d'apport volontaire. Une action en lien avec les recommandations de la R437 a notamment complété cette procédure avec une étude des impasses et voies de circulation obligeant des manœuvres, marches arrières, etc. Un reporting exhaustif est réalisé afin de trouver des solutions de pré-collecte et de collecte permettant de respecter la R437 et de limiter les difficultés et les risques pour les agents de collecte. La dernière phase de conteneurisation d'un secteur consiste en la tenue d'une permanence de mise à disposition de composteurs et d'information, en partenariat avec les guides composteurs.



#### L'économie circulaire

L'approche réduction des déchets a été complétée par une approche Économie Circulaire depuis la labellisation "Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet" obtenue en 2015 et la signature avec l'ADEME d'un Contrat d'Objectif Déchet Économie Circulaire. Le PLPDMA constituera le volet Prévention du programme d'économie circulaire. La mise en œuvre active de projets de prévention des déchets était une nouveauté pour la collectivité en 2010, c'est à nouveau un changement d'approche de la gestion des déchets par l'angle de l'économie circulaire.



### La sensibilisation au Tri

Le service est composé de 2 coordinaTrices et 12 ambassadeurs du Tri pour mener des missions quotidiennes de communication de proximité sur les consignes de Tri des emballages recyclables, du papier et du verre auprès des usagers et de suivi de la qualité du Tri : accompagnement des usagers au passage à la conteneurisation, contrôle terrain, sensibilisation en porte à porte, participation à des évènementiels, accompagnement des entreprises... Ce service est complété par 1 animateur dédié à l'animation d'un programme pédagogique en partenariat avec l'Inspection Académique. Les ambassadeurs sont formés au fur et à mesure à la prévention des déchets et certaines thématiques comme le compostage, le stop pub, etc. afin de tenir un discours global et pouvoir répondre aux questions lors des moments de sensibilisation.

#### la mise en place de bacs roulants

pour les professionnels



### La redevance spéciale

Les professionnels peuvent faire appel à Metz Métropole pour la collecte et le traitement de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères. Ce service est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), sans corrélation avec la quantité de déchets produits.

Afin d'inciter les professionnels à réduire et valoriser leurs déchets, rééquilibrer les charges entre les professionnels et les ménages, et financer au plus juste le service rendu, la redevance spéciale s'applique depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 aux activités professionnelles publiques et privées. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, sont concernés les établissements qui produisent plus de 8 000 litres de déchets hebdomadaires (OMR + Tri). Ce seuil baissera progressivement pour atteindre dans un premier temps les gros producteurs, avant les commerces de proximité et les petites entreprises. Metz Métropole a opté pour une facturation au volume des bacs mis à disposition du redevable. Les modalités techniques et financières ont été fixées comme des leviers incitatifs à optimiser l'organisation de la gestion des déchets afin de rationaliser les moyens de pré-collecte mis à disposition et de faciliter la collecte, à réduire les quantités globales de déchets et à Trier et orienter les déchets vers les bonnes filières de valorisation.



### Management de la qualité et de la sécurité

Metz Métropole s'est lancée, en 2013, dans la mise en place d'une démarche de management de la qualité et de la sécurité afin d'optimiser son fonctionnement et son organisation et de fiabiliser ses données. Cette démarche doit permettre d'améliorer l'écoute et la satisfaction des usagers et des

communes, de faciliter le travail collectif entre élus et service public, de maîtriser les coûts, d'améliorer les performances environnementales et d'améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel. Afin de garantir et fiabiliser ses données, la Direction du Cycle des Déchets a lancé une démarche de structuration de son système documentaire et de traçabilité des données.

### Relation usagers

Créé en 2012, le service "relations aux usagers", 03.87.20.10.10, est aujourd'hui le point d'entrée des services de gestion des déchets avec 50h de permanence hebdomadaire. Ce sont 3 agents qui prennent en charge les demandes de renseignements et les réclamations des usagers, bailleurs et communes. En 2016, 26 600 demandes (mail, téléphone, internet, courrier, ...) ont été enregistrées, dont principalement des demandes de renseignements au sujet des jours de collecte, horaires de sortie des sacs ou bacs, distribution des sacs, conteneurisation, des prises de rendez-vous pour une collecte d'encombrants ou des réclamations concernant la conteneurisation, ainsi que la collecte des déchets. Les réclamations sont analysées en collaboration avec les services concernés afin de mettre en place des actions d'amélioration et de remédier aux anomalies.



### Système de géolocalisation des véhicules

Initié en 2013, le système est composé d'une balise GPS qui relève la position en temps réel du véhicule, d'une console embarquée qui, connectée à la balise GPS, permet au chauffeur d'être guidé et de recevoir des informations, ou même d'en saisir (événements, anomalies, etc.), et d'un système de lecture RFID pour l'identification des puces des bacs. Le système relève des données d'exploitation, les anomalies saisies par l'équipe de collecte (dépôts sauvages, bacs cassés, etc.) ou les événements ponctuels (rue bloquée, problème d'accessibilité, conditions météorologiques, etc.) et la localisation des points noirs de sécurité : marches arrière, collecte en bilatéral... L'analyse de ces données contribue à l'amélioration de la qualité de service pour réagir sur ces problématiques et à l'information rapide des communes. L'aide à la navigation permet un véritable travail d'amélioration des conditions de travail des agents pour les tournées équipées et d'optimisation du service, dans le respect des préconisations de recommandation R437 de la CNAMTS.

## II.3.2. Modalités de pré-collecte et de collecte



### La pré-collecte

Différents moyens de pré-collecte sont mis à disposition des habitants de Metz Métropole pour la collecte séparée de leurs déchets ménagers : des **sacs noirs** pour les Ordures Ménagères Résiduelles et des **sacs transparents** pour le Tri (papier et emballages recyclages en mélange). Ce

service est amené à disparaître avec la finalisation de la conteneurisation car les secteurs concernés ne reçoivent plus de sacs.

Dans les secteurs conteneurisés, les **bacs** mis à disposition pour les OMR sont à couvercle noir pour les particuliers et à couvercle violet pour les professionnels. Les bacs pour le Tri sont à couvercle jaune pour les particuliers et les professionnels. Dans certains cas, lorsque les foyers ne peuvent être équipés de bac et/ou que les véhicules ne peuvent accéder au point de collecte, des points de regroupement (PR) ou des points d'apport volontaire (PAV) sont créés. L'entretien et la gestion des bacs et des PAV sont assurés par les services de la Direction du Cycle des Déchets.



### La collecte

La collecte des OMR et du Tri est effectuée par la régie de Metz Métropole sur l'ensemble du territoire, selon plusieurs fréquences de collecte de 1 à 6 fois par semaine. La fréquence C6 concerne uniquement l'hyper centre de Metz, les quartiers Nouvelle Ville (en partie) et Les Iles. Le Tri est collecté 1 fois par semaine sur tout le territoire. Au service classique et récurrent de collecte hebdomadaire, s'est ajouté le "suivi qualité", composé de véhicules légers afin de suivre la prestation de collecte et de la corriger si nécessaire.

La collecte des points d'apport volontaire est effectuée par la régie sur l'ensemble du territoire, selon des fréquences de collecte définies par le taux de remplissage des bornes.

La collecte des encombrants s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1,5 m<sup>3</sup> par collecte et par foyer.

Une collecte spécifique du verre à destination des professionnels de la restauration, ainsi qu'une collecte spécifique des cartons des commerçants sont assurées par Metz Métropole et par Emmaüs respectivement au centre-ville de Metz.



### Les déchèteries

HAGANIS exploite les 8 déchèteries de Metz Métropole réparties sur le territoire. Les professionnels sont autorisés à déposer leurs déchets selon une tarification et des règles décidées par l'assemblée délibérante d'Haganis.



À quelques exceptions, elles réceptionnent les flux suivants :

DÉCHETS INCINÉRABLES	HUILES DE VIDANGE
CARTONS	HUILES ALIMENTAIRES
DÉBLAIS-GRAVATS	DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES
BOIS	RADIOGRAPHIES
DÉCHETS VERTS	EMBALLAGES SOUILLÉS
DÉCHETS NON INCINÉRABLES	PNEUMATIQUES
MÉTAUX	TUBES FLUORESCENTS
BATTERIES	PILES
TEXTILE - LINGE - CHAUSSURES	DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

### II.3.3. Modalités de traitement



Le Centre de Valorisation des Déchets (CVD)

Les déchets collectés par la régie directe sont Triés ou traités et valorisés par les installations d'Haganis au Centre de Valorisation des Déchets, qui comporte 3 équipements :

**L'Unité de Tri des Matériaux** permet de séparer les journaux magazines, les emballages en carton, les briques alimentaires, les bouteilles en plastique et les emballages en acier et aluminium. En 2016, 17 195 tonnes d'emballages ménagers ont été Triées, issues des collectes sélectives de Metz Métropole et des autres clients d'Haganis (collectivité ou entreprises privées), permettant la livraison de 13 987 tonnes de matériaux prêts à recycler. Les refus de Tri sont valorisés énergétiquement à l'UVE.

**L'Usine de Valorisation Énergétique** a une capacité annuelle de 110 000 tonnes. Le flux OMR est concerné par cette installation. En 2016, 100 582 tonnes de déchets non dangereux ont été réceptionnées, dont 91 749 tonnes d'ordures ménagères, 4 936 tonnes d'encombrants, et 3 897 tonnes de déchets banals d'entreprises ou de collectivités. Le niveau de performance énergétique est de 79,3 %. L'incinération a permis de produire 211 992 MWh et 301 808 tonnes de vapeur, exportées vers l'Usine d'Électricité de Metz via un réseau souterrain.

**L'Unité de Valorisation des Mâchefers** récupère l'acier et les métaux non magnétiques. En 2016, l'UVM a affiné, analysé et commercialisé 15 744 tonnes de mâchefers issus de l'UVE, utilisés en sous-couches routières. 1 975 tonnes de métaux, 41 tonnes de platinage et 725 tonnes de produits sodiques résiduels ont été recyclés, 1 136 tonnes de cendres ont été utilisées en comblement de mines et 1 309 tonnes de REFOM ont été éliminés en installation de stockage de déchets dangereux.



La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD)

HAGANIS exploite la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets. Elle regroupe trois activités sur un seul site de 3 ha environ.

La **déchèterie professionnelle**, dédiée aux entreprises et aux services techniques des collectivités environnantes. 223 831 dépôts ont été enregistrés en 2016, générant 52 113 tonnes de déchets.

Le **centre de transfert** rassemble les déchets ultimes, les déchets inertes issus des déchèteries ainsi que le verre ménager collecté par Metz Métropole et organise les transports vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées.

Le **centre de préparation** accueille le bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels. Le bois brut est broyé avant d'être envoyé à la centrale biomasse de Metz. Le bois traité, composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation matière par les fabricants des panneaux de bois compressé ou avant valorisation énergétique à l'UVE. En 2016, la PAVD a également accueilli 15 213 tonnes de déchets verts, broyés avant compostage.

### II.3.4. Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs. Le principe, qui découle de celui du pollueur-payeur, est le suivant : les fabricants, les importateurs et les distributeurs doivent prendre en charge la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus des produits qu'ils mettent sur le marché. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle ou collective

dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière qui vient en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des déchets concernés.

Metz Métropole et/ou Haganois sont conventionnées avec les éco-organismes suivants :

Eco-organisme	Déchets concernés
EcoEmballage	Emballages ménagers
EcoFolio	Papiers graphiques
Corepile	Piles et accumulateurs usagés
Ecologic	Déchets d'Equipements ElecTriques et Electroniques
EcoTLC	Textiles, linge et chaussures usagés
Aliapur	Pneumatiques usagés

En 2018, les éco-organismes EcoEmballage et EcoFolio se sont regroupés au sein d'un unique éco-organisme : CITEO.

D'autres filières REP existent, notamment la filière pour le mobilier et pour les déchets dangereux, respectivement avec les éco-organismes Ecomobilier et EcoDDS. Metz Métropole n'est pas conventionnée pour ces filières en 2018. Des réflexions seront menées pour analyser l'intérêt pour la Métropole d'une contractualisation avec ces organismes en fonction de ses besoins et des solutions proposées.

### II.3.5. Le mode de financement

Depuis sa création, Metz Métropole finance le service de gestion des déchets par l'intermédiaire de la TEOM. Son taux s'est élevé en 2016 à 11,06 %, **abaissé à 10,73 % pour l'année 2018**. Depuis novembre 2015, la collectivité met en œuvre la redevance spéciale auprès des professionnels, publics et privés.

Un système de comptabilité analytique permet de suivre avec précision le coût de la gestion des déchets. La Matrice ComptaCoût est réalisée chaque année depuis 2009.

La synthèse de la matrice 2016 est présentée ci-dessous. Elle présente le détail des coûts pour chaque flux de déchets (OMR, Verre, Recyclables...) **et pour chaque typologie de charges et de dépenses**.

- les **charges** comprennent l'ensemble des dépenses liées directement et indirectement à la compétence de gestion des déchets : les coûts de pré-collecte (achat, distribution, maintenance des sacs, bacs, PR, PAV...), les coûts de collecte, les coûts de traitement et les coûts d'encadrement, d'études, de projets... Elles comprennent les coûts du personnel administratif et technique, des moyens de terrain, d'encadrement, de sensibilisation, de conseil, d'accompagnement...
- les **produits** comprennent l'ensemble des recettes avant la perception de la TEOM : ventes des matériaux Triés à recycler, vente de la chaleur produite par l'UVE, prestations réalisées pour des tiers (accès aux déchèteries...), soutiens des éco-organismes, subventions...
- **coût complet** : c'est le coût réel à la charge de la collectivité pour l'ensemble de la compétence de gestion des déchets.

- **coût aidé** : c'est le coût restant à être financé par les personnes physiques et morales du territoire, c'est-à-dire le coût complet duquel a été retranché l'ensemble des produits.

Année 2016		OMR	Verre	Tri (papier et emballages recyclables)	Déchèteries	Encombrants	Déchets assimilés *	Total
<b>Population desservie</b>		<b>218 916</b>	<b>218 916</b>	<b>218 916</b>	<b>233 200</b>	<b>218 916</b>	<b>218 916</b>	
<b>Tonnage traité</b>		<b>60 345</b>	<b>5 890</b>	<b>12 532</b>	<b>29 027</b>	<b>1 394</b>	<b>5 659</b>	
CHARGES	Fonctionnelles	1 286 676	117 249	710 986	340 482	35 446	41 134	2 531 973
	Pré-collecte	974 601	122 132	720 839	0	0	0	1 817 572
	Collecte	5 880 750	492 208	3 184 323	1 178 825	275 455	275 006	11 286 567
	Transport/traitement	6 908 278	60 033	2 140 209	3 336 338	186 363	250 112	12 884 333
	<b>TOTAL Charges</b>	<b>15 050 305</b>	<b>794 622</b>	<b>6 756 357</b>	<b>4 855 645</b>	<b>497 264</b>	<b>566 252</b>	<b>28 520 245</b>
PRODUITS	Ventes produits	0	137 296	996 867	128 252	0	131 064	1 393 479
	Prestations	2 121	0	0	264 204	0	0	266 325
	Soutiens	382 786	56 869	1 706 311	79 558	3 453	3 797	2 232 774
	Aides	42 827	1 994	17 794	13 547	1 359	1 546	79 067
	<b>TOTAL Produits</b>	<b>427 733</b>	<b>196 158</b>	<b>2 720 972</b>	<b>485 561</b>	<b>4 813</b>	<b>136 406</b>	<b>3 971 643</b>
Coût complet = charges		<b>15 050 305</b>	<b>794 622</b>	<b>6 756 357</b>	<b>4 855 645</b>	<b>497 264</b>	<b>566 252</b>	<b>28 520 245</b>
<b>Coût aidé HT = charges-dépenses</b>		<b>14 622 572</b>	<b>598 463</b>	<b>4 035 385</b>	<b>4 370 084</b>	<b>492 452</b>	<b>429 846</b>	<b>24 549 312</b>
<b>Coût aidé TTC =charges-dépenses+TVA</b>		<b>15 610 997</b>	<b>626 283</b>	<b>4 379 592</b>	<b>4 798 207</b>	<b>533 668</b>	<b>462 736</b>	<b>26 411 994</b>

\* les déchets assimilés sont les déchets des entreprises et des administrations collectés spécifiquement

Le coût complet du service est de 28,5 M€.

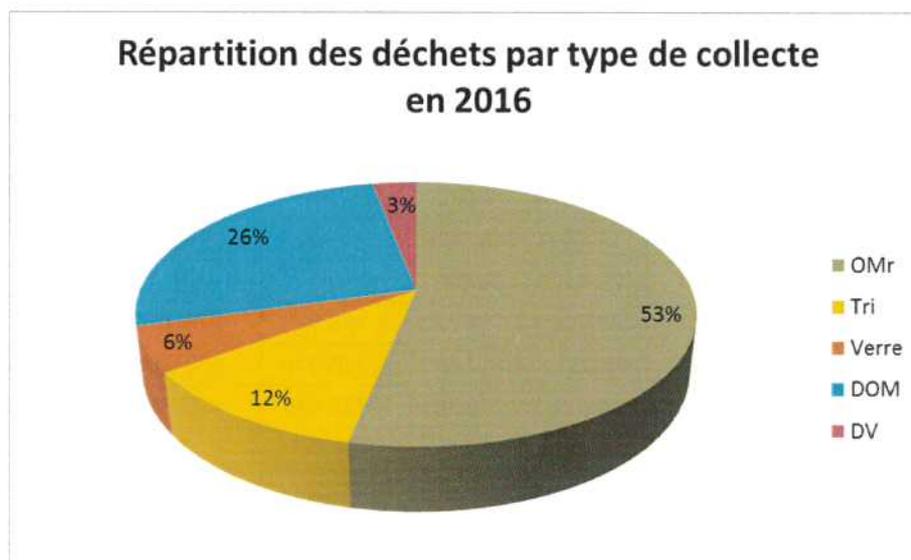
Il est allégé en partie par des recettes diverses, à hauteur de 4,0 M€, majoritairement obtenues grâce au Tri des habitants et au recyclage par HAGANIS et ses prestataires. Mais ces recettes ne sont pas suffisantes pour compenser le coût complet de la gestion des déchets.

L'équilibre doit être fait par le prélèvement de la TEOM, ce qui confirme l'intérêt et la nécessité de réduire les quantités globales de déchets, en complément du Tri. Le recyclage apporte des recettes (subventions, soutiens, vente matière...) mais aussi des dépenses, plus élevées (bacs, PAV, collecte, Tri...). La prévention nécessite moins de dépenses (études, conseil, petit matériel...) mais permet de réduire une partie des coûts du service dont la totalité des coûts de traitement des déchets non produits.

Entre 2010 et 2016, la délimitation de la compétence, l'organisation et la palette des services apportés ont fortement évolué. Le coût complet du service a alors augmenté de 3,5 M€ (+14,2%) et les recettes de seulement 1,1 M€ (+40,4%). Le coût aidé a donc augmenté de 2,4 M€ soit 11 €/hab. Sans la réduction des tonnages, l'augmentation aurait été de l'ordre de 13,2 €/hab.

## II.4. Quantités de déchets 2016

En 2016, les DMA représentent 114 661 tonnes qui se répartissent comme suit :

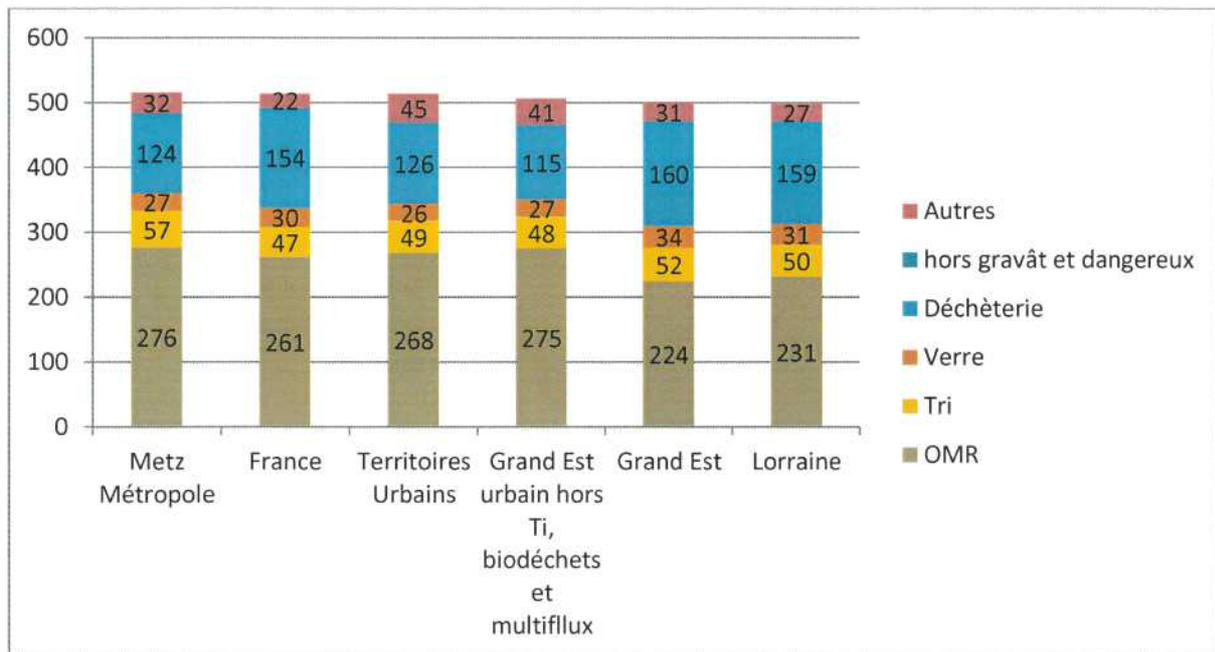


Les DOM sont les Déchets Occasionnels des Ménages. Ils rassemblent principalement les déchets apportés en déchèterie et les encombrants collectés sur appel téléphonique.

Plus de la moitié des déchets collectés sont des OMR et 26 % sont des collectés sélectives (papier et emballages recyclables, verre, déchets verts) qui permettent une valorisation matière. Un quart des déchets produits sont apportés par les usagers en déchèterie.

Kg/hab/an	Metz Métropole	Territoires Urbains	Grand Est urbain hors Ti, biodéchets et multiffux	France	Grand Est	Lorraine
OMR	276	268	275	261	224	231
Tri	57	49	48	47	52	50
Verre	27	26	27	30	34	31
Déchèterie <i>hors gravats et dangereux</i>	124	126	115	154	160	159
Autres	32	45	41	22	31	27
<b>DMA</b>	<b>516</b>	<b>514</b>	<b>506</b>	<b>514</b>	<b>501</b>	<b>498</b>

Données SINOE



Les quantités d'OMR sont légèrement supérieures aux collectivités françaises dites "urbaines" mais comparables à celles pour les collectivités du Grand Est de typologie et d'organisation de la gestion des déchets similaires. Elles sont plus importantes que la moyenne Lorraine et Grand Est qui comporte une part non négligeable de la population en milieu rural et qui sont des régions où la TI est la plus développée en France.

La quantité de Tri est supérieure à la moyenne quelle que soit l'échelle et notamment par rapport aux territoires urbains. La quantité de Verre collectée à Metz Métropole est inférieure à la moyenne Grand Est et Lorraine mais identique à celle des territoires urbains.

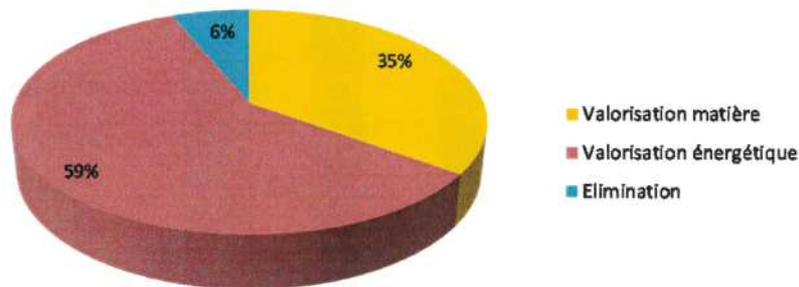
Les quantités collectées en déchèterie sont plus importantes que la moyenne des collectivités semblables du Grand Est, mais similaires aux territoires urbains français.

Au total, la quantité de DMA est supérieure aux groupements comparés, de l'ordre de 15 kg/hab par rapport au grand Est (10 kg/hab pour les seules collectivités semblables). Les données sont comparables aux territoires urbains.

En conclusion, les quantités de déchets collectées sur Metz Métropole sont supérieures aux moyennes régionales, en considérant toutes les collectivités ou seulement celles de même typologie. Les quantités sont en revanche similaires aux moyennes nationales des collectivités urbaines, avec un Tri mais aussi des quantités d'OMR plus importants, compensés par des collectes annexes ("Autres") moins élevées.

En 2016, la majorité des déchets collectés sont valorisés énergétiquement (59%) : les OMR, flux majoritaire, étant traité en UVE ainsi qu'une benne en déchèterie. Une minorité (6%) est éliminée par enfouissement. Cela ne concerne que la benne "non incinérables" de déchèteries. 35% des DMA sont recyclés ou compostés en 2016.

### Répartition des typologies de traitement en 2016



Plus spécifiquement, des caractérisations avaient été réalisées en 2011 sur les OMR et sur le Tri, au lancement du "PLP version ADEME".

Parmi les principaux enseignements tirés, il avait été constaté que les OMR étaient constituées de :

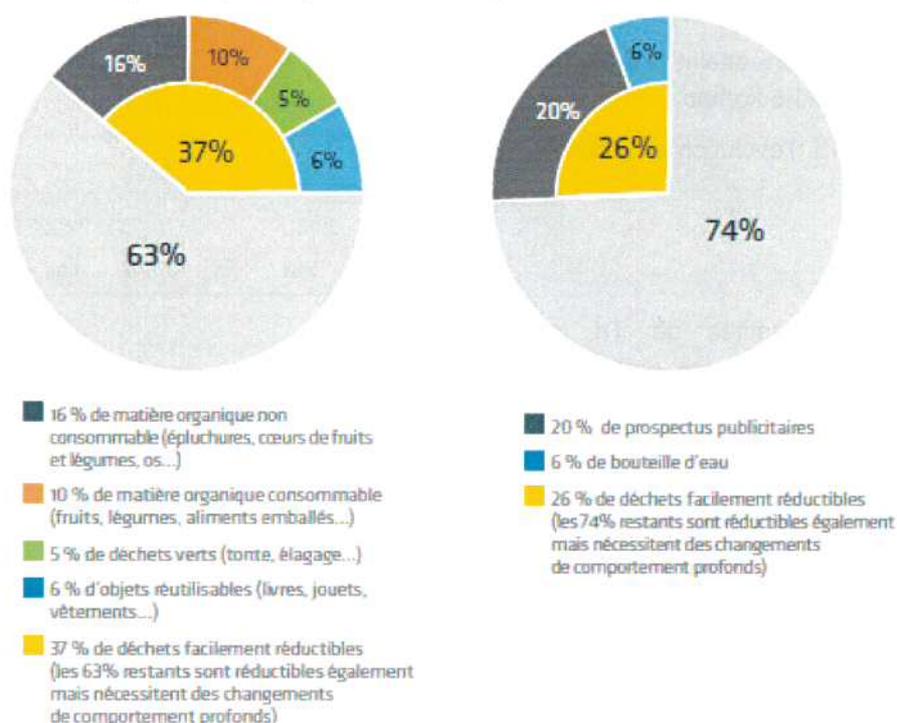
- 31% de déchets organiques, avec notamment encore 5 % de déchets verts et 10 % (30kg/hab) de déchets alimentaires consommables.
- 6% de déchets réutilisables (TLC, livres, jouets...).

Dans les déchets recyclables collectés en porte à porte, plus du quart du flux (26 %) était constitué de bouteilles d'eau et de prospectus publicitaires.

D'autre part, dans 562 kg caractérisés, soit environ la production annuelle de 2 personnes, il a été comptabilisé : 370 pots de yaourt (1 yaourt par personne tous les 2 jours), 252 sacs de caisse (1 sac de caisse par personne tous les 3 jours), 149 couches, 73 vêtements, 6 petits appareils électriques (chargeur, radio, appareil photo...), 44 boîtes de médicaments entamées, 123 boîtes de médicaments vides.

## → LES DÉCHETS À METZ MÉTROPOLE

Etat de la composition moyenne des poubelles à Metz Métropole en 2009



### II.5. Évolutions par rapport à 2010

Metz Métropole est engagée de manière conséquente depuis 2010 dans la réduction des déchets, avec le lancement du Programme Local de Prévention des déchets 2010-2015, soutenu par l'ADEME suite au Grenelle de l'Environnement. En parallèle, les projets structurants de la gestion des déchets ont permis d'accentuer les résultats des actions de prévention et ont participé au développement de la valorisation matière.

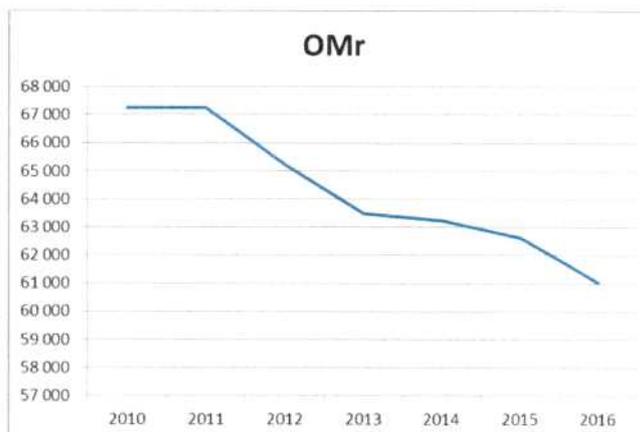
La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe un objectif de réduction des déchets par rapport à l'année 2010, année de référence qui est prise dans ce paragraphe.

Les graphiques suivants présentent l'évolution des quantités de déchets collectées pour chaque flux, à périmètre constant des 44 communes qui constituent la collectivité en 2018.

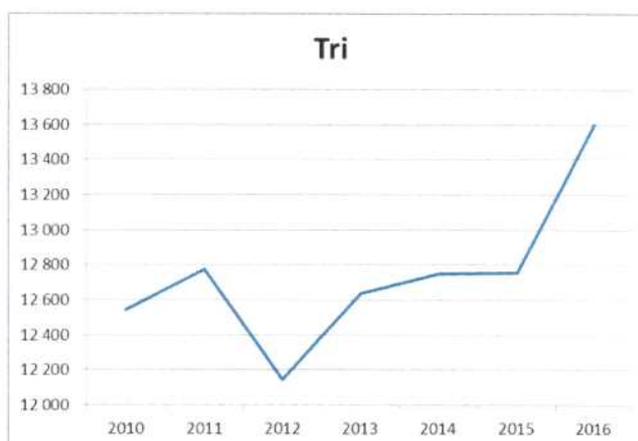
En analysant les évolutions de tonnages par rapport à cette année de référence, on constate une réduction continue annuelle des quantités d'OMR depuis 2011.

En 2016, la réduction atteint 9,2 % par rapport à 2010 soit 21,5 kg/hab.

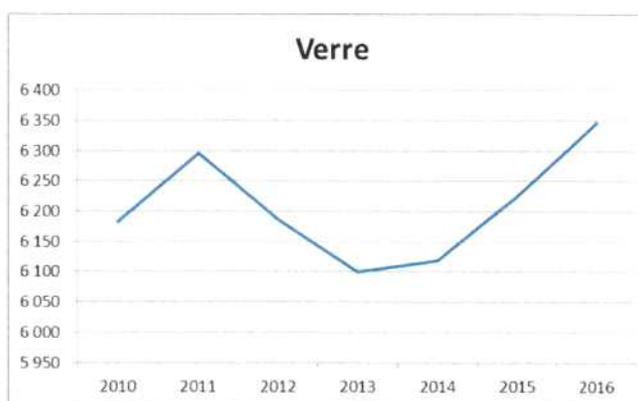
Entre 2009 et 2015, l'évolution au national, est de - 9 %.



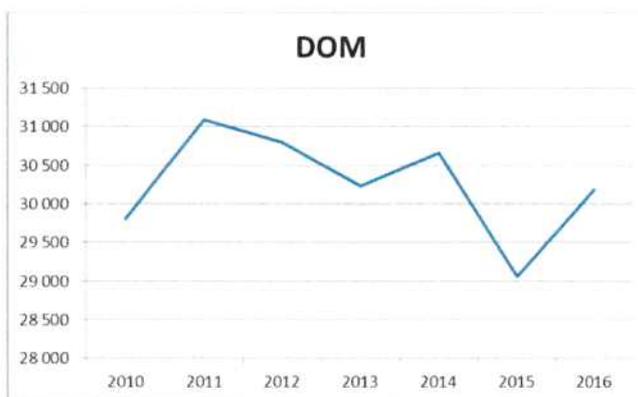
À l'inverse, les quantités de Tri, qui regroupent les papiers et les emballages recyclables collectés en porte à porte en mélange, les papiers en apport volontaire et les cartons des commerçants du centre-ville de Metz, globalement stables jusqu'en 2015 excepté une chute non expliquée en 2012, sont en nette progression en 2016 qui sera confirmée en 2017. En 2016, l'augmentation est de 8,4 % par rapport à 2010, soit 6,1 kg/hab. Entre 2009 et 2015, l'évolution au national, est de + 6,2 %.



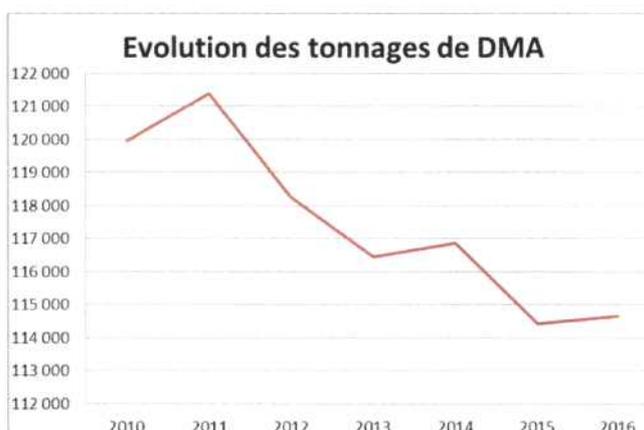
Le verre, majoritairement collecté en apport volontaire et en minorité par une collecte en porte à porte des restaurateurs du centre-ville de Metz, a vu ses quantités collectées diminuer en 2012 et 2013, évolution ressentie au national. Elles repartent à la hausse en 2015 et 2016. En 2016, l'augmentation est de 2,6 % par rapport à 2010 soit 1,4 kg/hab. Entre 2009 et 2015, l'évolution au national est de + 1,7 %



Les Déchets Occasionnels des Ménages (DOM), majoritairement composés des déchets de déchèterie et des encombrants collectés en porte à porte, ne semblent pas avoir de tendance marquée. Ceci est notamment dû au flux Déchets Verts (DV) des déchèteries, dont les quantités sont fortement dépendantes de la météorologie. 2014 a été une année record de forte production de DV, et 2015 une année record de faible production. En excluant les DV, les DOM ont fortement augmenté entre 2010 et 2011 et depuis, évoluent à la baisse pour atteindre en 2016 le même niveau qu'en 2010.



Au total, les quantités de DMA sont en diminution de 4,4 % par rapport à 2010 soit 12 kg/hab. On constate seulement 2 temps de stabilisation en 2014 et 2016.



Tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Population</b>	223 891	223 114	222 560	221 810	220 696	219 905	218 916
OMr	67 230	67 246	65 212	63 500	63 251	62 611	61 027
Tri	12 543	12 775	12 146	12 638	12 749	12 754	13 602
Verre	6 183	6 296	6 187	6 100	6 119	6 225	6 346
<b>TOTAL OMA</b>	<b>85 955</b>	<b>86 318</b>	<b>83 544</b>	<b>82 238</b>	<b>82 119</b>	<b>81 590</b>	<b>80 974</b>
DOM	29 805	31 092	30 794	30 234	30 660	29 058	30 188
DV	4 192	3 986	3 935	3 975	4 082	3 787	3 499
<b>TOTAL DMA</b>	<b>119 951</b>	<b>121 395</b>	<b>118 273</b>	<b>116 447</b>	<b>116 861</b>	<b>114 435</b>	<b>114 661</b>
<b>Evo / 2010</b>		2011	2012	2013	2014	2015	2016
OMr		0,0%	-3,0%	-5,5%	-5,9%	-6,9%	-9,2%
Tri		1,9%	-3,2%	0,8%	1,6%	1,7%	8,4%
Verre		1,8%	0,1%	-1,3%	-1,0%	0,7%	2,6%
<b>TOTAL OMA</b>		<b>0,4%</b>	<b>-2,8%</b>	<b>-4,3%</b>	<b>-4,5%</b>	<b>-5,1%</b>	<b>-5,8%</b>
DOM		4,3%	3,3%	1,4%	2,9%	-2,5%	1,3%
DV		-4,9%	-6,1%	-5,2%	-2,6%	-9,7%	-16,5%
<b>TOTAL DMA</b>		<b>1,2%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-2,9%</b>	<b>-2,6%</b>	<b>-4,6%</b>	<b>-4,4%</b>

Le tableau ci-dessous compare les évolutions sur Metz Métropole entre 2010 et 2016 et aux échelles Grand Est et Nationale entre 2009 et 2015.

En comparaison avec le Grand Est, les évolutions des flux OMA sont moins marquées à Metz Métropole, excepté pour le verre. Cela s'explique certainement en partie par le nombre important de collectivités ayant mis en œuvre une tarification incitative (TI). En revanche, les quantités de déchets occasionnels, majoritairement apportés en déchèterie, sont en nette augmentation en Grand Est, de 13,2 % (également dû aux effets de la TI) alors qu'elles restent contenues à Metz Métropole, en réduction de 0,9 %. Au global, la diminution est plus importante en Grand Est.

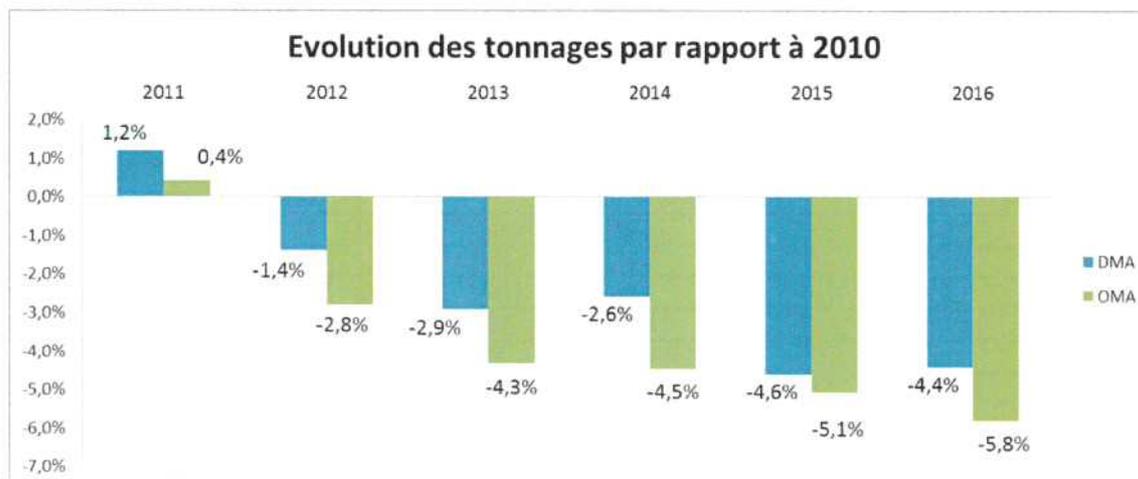
En comparaison avec le national, les évolutions d'OMR sont semblables et les évolutions de Tri plus marquées à Metz Métropole. Au total, les évolutions d'OMA sont similaires. En revanche, tout comme le Grand Est, les quantités de déchets occasionnels sont en nette augmentation, de 14,9 %. Au total, les quantités de déchets ont diminué de 4,4 % sur Metz Métropole quand elles sont restées stables au national.

	Evolution Metz Métropole 2010-2016	Evolution Nationale 2009-2015	Evolution Grand Est 2009-2015
OMR	-9,2 %	-9,0 %	-20,1 %
Tri	+8,4 %	+6,2 %	+10,0 %
Verre	+2,6 %	+1,7 %	+2,2 %
OMA	-5,8 %	-5,9 %	-12,6 %
DOM	-0,9 %	+14,9 %	+13,2 %
DMA	-4,4 %	-0,3 %	-6,0 %

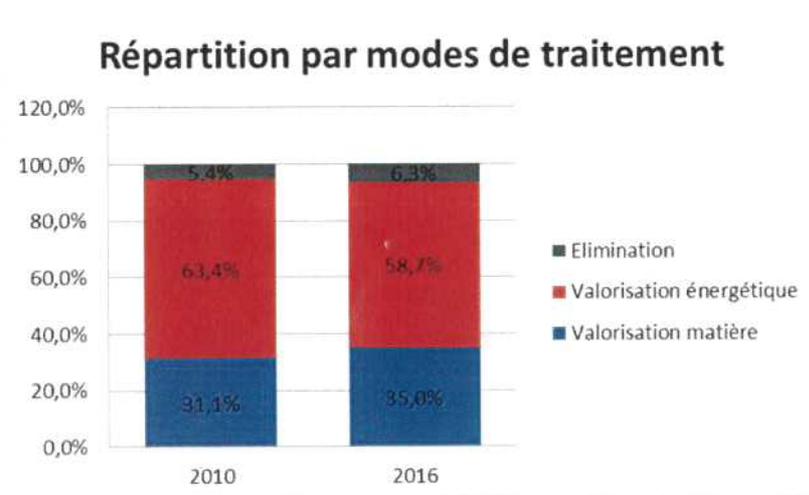
Données SINOE

Le Grenelle de l'environnement fixait comme objectif de réduire de 7 % les quantités d'OMA (excluant les DOM) entre 2009 et 2014. Malgré le PLP 2010-2015, Metz Métropole n'a pas atteint cet objectif, réduisant les OMA de 5,1 % sur cette période.

La LTECV fixe un nouvel objectif de réduction de 10 % des DMA en 2020 par rapport à 2010. En 2016, Metz Métropole atteint - 4,4 %.



Les évolutions présentées ci-dessus : réduction des OMR, augmentation du Tri, du verre et des quantités en déchèterie, et considérant les filières de traitement de chacun de ces flux, la part des déchets valorisés énergétiquement a diminué de plus de 7 % (4,7 points) en 2016 par rapport à 2010. Sur la même période, la part de valorisation matière a augmenté de 12,5 % (3,9 points) pour atteindre 35 % en 2016. La part d'élimination (enfouissement) a augmenté de près de 17 % (0,9 points) mais sur des quantités faibles.



## II.6. Labellisation ZGZD et signature CODEC

Metz Métropole a signé dès octobre 2009 un PLP avec l'ADEME. Sa mise en œuvre s'est déroulée entre janvier 2010 et juin 2015. En 2014, le Ministère de l'Écologie lance un premier appel à projet "Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet" pour lequel 58 territoires seront labellisés. Metz Métropole a attendu la seconde vague de ce même appel à projet, en juin 2015 pour candidater. Au total au niveau national sur les 2 années, ce sont 153 territoires qui sont labellisés : 10 en Région Grand Est dont 2 en Moselle. L'ambition première est de respecter l'objectif issu de la LTECV de réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés de 10 % entre 2010 et 2020, qui nécessitera de poursuivre et renforcer les projets de prévention des déchets et de coupler l'objectif de réduction avec un objectif de valorisation matière. Et au-delà de l'approche gestion des déchets, Metz Métropole s'engage avec cette candidature à établir et mettre en œuvre un programme d'économie circulaire dont l'ambition première est le développement du territoire, au travers de projets de réduction et de valorisation des déchets, portés par la collectivité mais aussi par tous les acteurs du territoire qui souhaitent s'impliquer.

La candidature est déposée en juillet 2015 et Metz Métropole est lauréate en novembre 2015. Immédiatement, l'ADEME est sollicitée pour la signature d'un nouveau contrat d'objectif. En décembre 2015, un CODEC est initié pour une période de 3 ans avec un soutien financier de 450 000 € de l'ADEME, soumis à l'atteinte de 2 objectifs :

- réduire de 4 % les quantités de DMA,
- accompagner 10 professionnels dans un programme de réduction de leurs déchets.

En complément, Metz Métropole se fixe un objectif supplémentaire, non contractuel, d'augmentation de 4 % des quantités recyclées.

### III. Bilan PLP 2010-2015

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS  
DU 16 AU 24 NOVEMBRE

Pour bien entretenir sa moustache, Helmut utilise deux rasoirs jetables par jour.

# GASPILLER, C'EST DÉMODÉ




SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS  
DU 16 AU 24 NOVEMBRE

Cette année, Hugolin en est à son 12<sup>e</sup> smartphone.

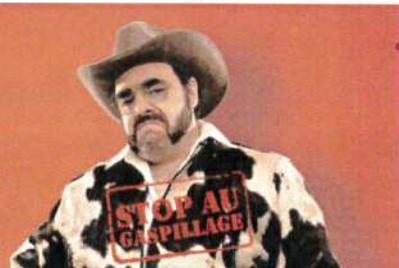
# GASPILLER, C'EST HAS-BEEN




SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS  
DU 16 AU 24 NOVEMBRE

Ricky mange toujours ses burgers par 10... sans jamais les finir.

# GASPILLER, C'EST RINGARD





LA **DISCO soupe**  
de Mamie Madeleine

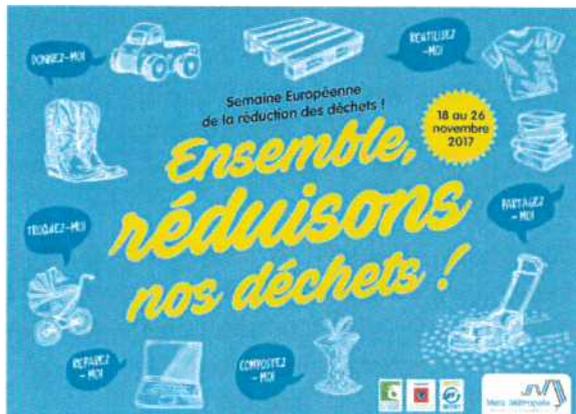
SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS  
**22 NOV**

À PARTIR DE 10H  
PLACEMENT GRATUIT  
**METZ**

NOUVEZ-MOI  
REUTILISEZ-MOI  
RETOURNEZ-MOI  
REPARÉZ-MOI  
COMPOSTEZ-MOI  
RECYCLEZ-MOI

Semaine Européenne de la réduction des déchets !  
18 au 26 novembre 2017

## Ensemble, réduisons nos déchets !






### III.1. Pourquoi un PLP ?

Le Grenelle de l'environnement en 2009 définit le concept de Programme Local de Prévention des déchets comme outil de mise en œuvre de la hiérarchisation des modes de traitement qui confère à la prévention la place d'action prioritaire.

Comme la plupart des collectivités françaises à cette période, les quantités de déchets étaient croissantes chaque année. À cette période, Metz Métropole réfléchit à de nombreux projets qui doivent donner une nouvelle dimension à la gestion des déchets (conteneurisation, redevance spéciale...) et s'engage dans des actions d'accompagnement des usagers au-delà des actions de collecte et de traitement. Dès 2009, la collectivité signe un contrat d'objectif avec l'ADEME pour une durée de 5 ans et constitue une équipe autour de ce projet. En 2012, une autre équipe est constituée avec 12 ambassadeurs du Tri et 2 coordinateurs.

Les efforts fournis durant les 5 années du PLP ne suffiront pas à atteindre l'objectif de -7 % fixé par le Grenelle. La courbe est cependant inversée durablement dès 2011 avec une réduction qui atteint 5,1 % en 2015 par rapport à 2010.

Evolution des OMA					
2010	2011	2012	2013	2014	2015
/	-0,1%	-3,3%	-4,8%	-4,9%	-5,1%

### III.2. Quel périmètre ?

Le périmètre d'actions visé par le Grenelle de l'environnement se limite aux OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Cela représente les déchets dits "de routine", produits quotidiennement par les usagers du service public, particuliers et professionnels, et qui sont collectés régulièrement. Les OMA regroupent les ordures ménagères résiduelles et les déchets de collecte sélective : emballages, papier, verre, biodéchets...

Les déchets apportés en déchèterie ne sont pas considérés, ni les encombrants collectés en porte à porte, ni les déchets verts en apport volontaire.



Source : CGDD

### III.3. Les principales actions

Le PLP 2010-2015 s'est structuré autour de nombreuses actions dont 6 plus particulièrement autour de thématiques ou de typologies d'acteurs. Ces actions se sont poursuivies en 2016, hors PLP. Les éléments présentés ci-dessous prennent en compte les résultats du PLP, complétés des résultats de l'année 2016.

#### LE COMPOSTAGE

Bien que promu depuis longtemps auprès des particuliers, le compostage prend son essor à partir de 2010, d'une part en proposant un accompagnement des nouveaux pratiquants au-delà d'une simple mise à disposition de matériel, et d'autre part en développant la pratique auprès de tous les producteurs de biodéchets motivés.

Ainsi, un **réseau des guides composteur** est créé en 2011, habitants bénévoles pour promouvoir les pratiques de gestion différenciée des espaces verts, et de nombreuses **animations** sont organisées au plus près des habitants pour inciter à cette démarche et **informer** les néo-pratiquants des bonnes pratiques. En parallèle, le compostage collectif se met en place, à l'échelle des **immeubles**, des **quartiers** ou au sein **d'établissements**, d'entreprises, d'administrations. Depuis le lancement de l'opération jusqu'en 2016, 8 683 composteurs individuels ont été mis à disposition, 61 immeubles équipés, 22 établissements et 1 site à l'échelle de quartiers. L'ensemble de ces solutions participe à l'objectif de Tri à la source des biodéchets.



### GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE

3 lycées et 3 restaurants universitaires ont été accompagnés dès 2013 dans le projet de réduction du gaspillage alimentaire en partenariat avec la **Région** et le CROUS. À partir de cette première expérience sur le territoire, la Région a poursuivi le projet avec ces établissements et avec d'autres, le **Département** a initié des projets similaires dans le cadre de son Plan Départemental de Prévention des déchets (PDP). Metz Métropole participe au suivi de ces sites et a été lauréate en 2017 d'un appel à projet ADEME/DRAAF, aux côtés de la Ville de Metz, pour déployer des études similaires dans les **restaurants scolaires** municipaux. D'ici 2020, 42 restaurants seront diagnostiqués et accompagnés dans la mise en œuvre d'actions. Ces projets participent également aux enjeux de l'alimentation et de la santé auprès des plus jeunes.

En parallèle entre 2013 et 2016, Metz Métropole subventionne une thèse menée par l'Université de Lorraine sur les changements de comportements liés au gaspillage alimentaire. L'objectif est de comprendre les mécanismes de psychologie sociale en jeu afin de les utiliser pour amener les habitants à mettre en cohérence ce qu'ils pensent (gaspiller est une mauvaise chose) et ce qu'ils font (tout le monde gaspille). Un protocole de sensibilisation du grand public est né de cette thèse et les animateurs PLP volontaires de Moselle ont été formés pour la mettre en pratique.



### COLLECTE ZÉRO GASPI

En 2014, Metz Métropole a initié une étude de faisabilité pour le développement d'une recyclerie sur son territoire. Il en est ressorti qu'à ce moment, Emmaüs était déjà présent sur le territoire, réalisait des collectes sur rendez-vous et disposait d'un atelier conséquent pour la remise en état de certains objets et leur vente. Autre conclusion, ni Emmaüs ni un autre acteur n'étaient en mesure de créer une recyclerie supplémentaire ou d'agrandir le site d'Emmaüs. Il a été décidé alors de s'orienter vers un

soutien des acteurs au développement du réemploi. **Emmaüs** a alors proposé et mis en œuvre avec **HAGANIS**, gestionnaire des déchèteries, un projet de récupération in situ les samedis, **en déchèterie**, à partir des objets apportés par les visiteurs.

Emmaüs tourne ainsi dans 4 déchèteries, chaque samedi : des compagnons sont présents toute la journée et chargent un camion sur place au fur et à mesure des dons. En 2016, ce projet a permis à Emmaüs de récupérer 37 tonnes d'objets.



## FILIÈRE TLC

Initiée en 2013 en partenariat avec **Tri d'Union**, entreprise d'insertion créée par Emmaüs Action Est, la filière de gestion des Textiles, Linges de maison, Chaussures se développe sur le territoire. Tri d'Union assure l'installation et la **collecte** de bornes sur le domaine public, privé ou en déchèterie ainsi que le **Tri**, en complément des dons déjà réalisés par les particuliers auprès des associations caritatives ou d'insertion du territoire. En 2015, grâce au développement de la filière, Tri d'Union a construit un second centre de Tri en région et étudie la possibilité d'ouvrir de nouveaux magasins pour la vente des textiles d'occasion. En 2016, 215 tonnes ont été collectées sur le territoire dont 60 % ont trouvé une seconde vie et 35 % ont été recyclés.



## ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

À compter de novembre 2015, Metz Métropole instaure la redevance spéciale (RS) pour facturer aux professionnels le coût de la gestion de leurs déchets en relation avec le service rendu. La RS est ciblée comme un outil de responsabilisation des entreprises publiques et privées à une meilleure gestion de leurs déchets. Un accompagnement est proposé à chaque structure concernée pour l'aider à établir un état des lieux, définir et prioriser des actions et la soutenir pour la mise en œuvre. 12 structures ont bénéficié de cet accompagnement.

En parallèle, en partenariat avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Moselle, l'opération EcoDéfis a été lancée en 2015. Les artisans volontaires se lancent des défis et doivent les relever. Ils sont accompagnés dans cette démarche et valorisés ensuite. Les défis concernent toutes les thématiques environnementales : déchets, énergie, eau, consommation...



## EXEMPLARITÉ

En 2012, un réseau interne d'agents de la collectivité s'est constitué : M<sup>2</sup>D<sup>2</sup> - Metz Métropole Développement Durable. Son rôle est de proposer et d'aider à la mise en œuvre d'actions internes sur les différents sujets du Développement Durable, liés à une compétence ou transversaux. En 2013, le sujet de la réduction des déchets des services administratifs a été étudié. Plusieurs actions ont alors été mises en œuvre : paramétrage par défaut de l'impression recto/verso, Noir&Blanc, système de comptabilisation des impressions, touche "sans gobelet" sur les distributeurs de boissons chaudes, installation de composteurs sur 3 bâtiments administratifs de la collectivité, suppression du jetable lors des Bureaux et Conseils et utilisation de verres et de carafes, organisation d'une zone de gratuité interne annuelle.

A partir de 2015, la même organisation est proposée aux communes. Montigny-Lès-Metz s'est portée volontaire. 31 sites ont été diagnostiqués et 8 groupes de travail organisés pour la mise en place de 13 actions.



## ANIMATIONS GRAND PUBLIC

En plus de ces principaux projets, de nombreux autres ont été portés sur la période du PLP et suite. En particulier, une multitude d'animations grand public, soit en organisant des événements de toute pièce, soit en se rattachant à des événements existants. Les 4 thématiques emblématiques du PLP sont concernées.

- compostage : sous format de réunions publiques, de stands d'information, de permanences délocalisées de distribution de composteurs, le plus souvent avec le soutien technique et humain de membres du réseau des guides composteurs ;
- emballages : stand chariot mini-maxi en galerie marchande de grande surface (format peu efficace, rapidement abandonné), bar à eau avec des associations de consommateurs, ateliers de fabrication de produits ménagers "faits-maisons" ou encore "Maison Témoin". Cette dernière a existé jusqu'en 2014, elle était une reconstitution d'une maison avec sa cuisine, sa salle de bain, sa chambre et son garage pour aborder les sujets divers de la réduction des déchets et notamment les emballages dans un environnement commun et connu ;
- gaspillage alimentaire : stand d'information sur les DLC/DLUO, sur la conservation des aliments, organisation de cours de cuisine anti-gaspi avec un chef cuisinier local pour développer l'imaginaire culinaire et apprendre à cuisiner les restes, pour découvrir des astuces de

conservation des aliments, organisation de disco soupes avec des associations locales et la banque alimentaire ;

- réemploi : zones de gratuité en version grand public, à l'échelle d'un quartier en lien avec des bailleurs sociaux (Grandes Récup') ou en interne à la collectivité, organisation de collectes événementiels en déchèterie en compléments des collectes zéro gaspi, avec d'autres partenaires et sur des types de déchets ciblés (livre, vélo...). En 2012, la Braderie de l'Art de Roubaix s'est délocalisée à Montigny-Lès-Metz : des artistes de tout horizon fabriquent durant 24h non-stop des objets à partir de déchets récupérés en déchèterie. Le public est invité à regarder les artistes travailler et les objets sont vendus directement sur place. La Braderie a rassemblé 50 artistes sur 28 stands et a accueilli quelques 1 950 visiteurs.

Au total, l'ensemble de ces événements constituent 454 animations réalisées entre 2010 et 2016, permettant de sensibiliser près de 26 000 personnes

## ANIMATION ÉCOLES

Un programme existait avec l'Inspection Académique de Moselle sur le Tri des déchets, avec des animations pour les plus petits et les plus grands, adaptés aux âges. À partir de 2012, le programme s'est élargi avec 2 projets complémentaires, l'un sur le compostage ("Aller les vers"), l'autre sur la réduction des emballages ("Goûter zéro déchet"). Ces projets sont à destination des élèves de cycle III. Jusqu'en 2016, 118 classes se sont inscrites soient plus de 1 500 élèves.

## STOP PUB

Enfin, parmi les "actions emblématiques" promues par l'ADEME, l'autocollant STOP PUB a été mis en avant. Quelques événements grand public pour expliquer et sensibiliser, la mise à disposition dans les mairies et mairies de quartier. Plusieurs communes ont réalisé des distributions toutes boîtes aux lettres (BAL) avec leur bulletin municipal. Au total depuis 2010, 19 544 BAL ont été nouvellement équipées d'un autocollant (sans compter les renouvellements d'autocollants). Ainsi, le taux d'apposition est passé de 10,8 % à 28,6 %.

## PRINCIPAUX CHIFFRES DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ENTRE 2010 ET 2016

**454 animations grand public** réalisées, toutes thématiques confondues et près de 26 000 personnes sensibilisées

**118 classes scolaires** ont participé à un projet de réduction des déchets en lien avec l'Inspection Académique 57

**8 683 composteurs mis à disposition** dans 7 620 foyers → 1 524 tonnes évitées

**61 sites de compostage en pied d'immeubles** (650 foyers participants) → 68 tonnes évitées

**1 site de compostage de quartier** (70 foyers) → 6 tonnes évitées

**22 sites de compostage autonome** → 22 tonnes évitées

**59 bornes de récupération des TLC** installées → 199 tonnes détournées dont 60% réemployées et 35 % recyclées

**19 544 autocollants STOP PUB** nouvellement apposés sur les BAL pour un taux de 28,6 %

**36 journées de récupération en déchèterie** par Emmaüs en 2016 → 37 tonnes détournées

**17 établissements de restauration collective** engagés dans une démarche de lutte contre le GA

**1 thèse sur les changements de comportements liés au gaspillage alimentaire**

**56 entreprises publiques et privées accompagnées** dans une démarche de réduction de leurs déchets, toutes thématiques confondues

## IV. PLPDMA 2018-2023

### IV.1. Que dit la réglementation ?

Le Grenelle de l'environnement II impose la mise en œuvre de Programmes Locaux de Prévention des déchets et le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 en définit le contenu et les modalités d'élaboration.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) doit être **élaboré par la collectivité** en charge de la compétence « collecte des déchets ». Il est **obligatoire** au **14/09/2018** pour les collectivités déjà engagées dans un PLP en juin 2015. Une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) doit être constituée. Elle doit définir son programme de travail, son mode de fonctionnement et les modalités de concertation avec les acteurs concernés. Le PLPDMA en fixe la composition, nomme son Président et désigne le service chargé de son secrétariat.

Les rôles de la CCES sont d'intégrer le point de vue des **acteurs locaux**, de remettre des **avis** et des **propositions**, de donner un **avis** au projet de PLPDMA et sur les bilans annuels et de **participer** à la construction du PLPDMA au travers de l'élaboration du diagnostic, de la mise en œuvre de la démarche d'élaboration et de son pilotage.

Le PLPDMA comporte :

- un état des lieux qui définit les acteurs concernés, les typologies et les quantités de déchets du territoire, les mesures menées en faveur de la prévention et les évolutions prévisibles des typologies et des quantités de déchets,
- un objectif de réduction des déchets,
- les mesures à mettre en œuvre avec l'identification des acteurs, la description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires,
- les indicateurs et méthodes/modalités d'évaluation et de suivi du programme.

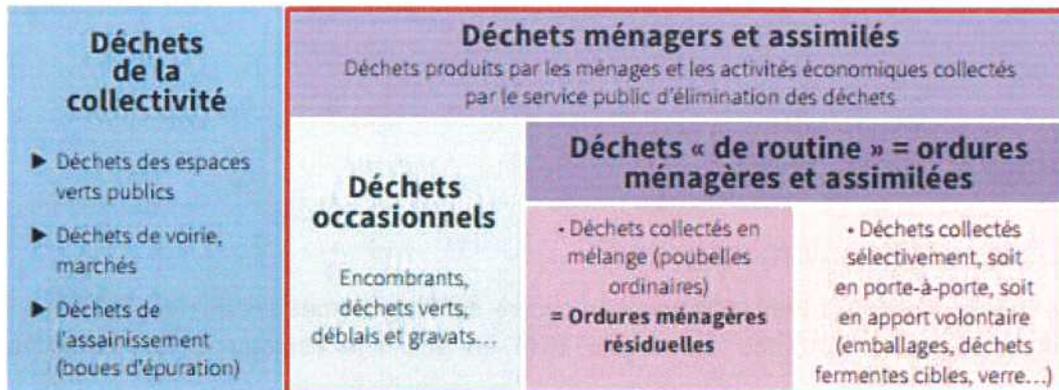
En termes de validation, le projet de PLPDMA doit être :

- soumis à l'avis de la CCES,
- arrêté par l'exécutif de la collectivité,
- soumis au grand public,
- adopté par l'organe délibérant de la collectivité,
- transmis au Préfet et à l'ADEME dans les 2 mois suivant l'adoption.

Un **bilan annuel** évalue l'impact des mesures et l'évolution des quantités de déchets et une **évaluation/révision** est à réaliser tous les 6 ans.

### IV.2. Quel périmètre ?

Contrairement au PLP "première version", le PLPDMA se base sur le périmètre de la totalité des flux de déchets collectés par le service public de gestion des déchets. Le périmètre est donc plus large et prend en compte les déchets collectés en déchèterie, hors déchets inertes et déchets dangereux, les encombrants collectés en porte à porte...



Source : CGDD

Ce périmètre permet d'accentuer les actions à mettre en œuvre sur les flux de déchets collectés en déchèterie et de s'assurer que les actions permettent bien la réduction des déchets à la source et non un transfert de déchets entre différents types de collecte et/ou de traitement.

### IV.3. Synergie avec les autres Programmes et Plans

Le PLPDMA s'intéresse à la réduction des déchets mais les actions mises en œuvre participent également à d'autres ambitions publiques des territoires, à visée environnementale mais aussi sociale et économique. Dans un souci de cohérence et de mise en synergie, les liens, les thématiques et les actions communes ont été identifiés.

Actions	PADD	PTDS	PEC	TIGA	CLS	PCAET	PLH	Contrat de Ville	Impact Metz
Achats responsables et solidaires	X	X	X	X	X	X			X
Accompagner les artisans/commerçants	X	X	X						
Développer l'éducation à l'environnement	X	X	X	X					
Sensibilisation au gaspillage alimentaire	X	X	X						
Organisation des dons alimentaires			X	X	X				X
Développer le compostage en établissement scolaires	X	X	X						
Développer le compostage de quartier			X	X					
Promouvoir la gestion différenciée des espaces verts	X	X	X		X				
Promouvoir le partage	X	X	X						
Promouvoir la réparation	X	X	X						

PADD : Projet d'Aménagement Développement Durable

PTDS : Projet de Territoire Durable et Solidaire

PEC : Programme d'Economie Circulaire

TIGA : Territoires d'innovation de grande ambition

CLS : Contrat Local de Santé

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PLH : Plan Local de l'Habitat

#### IV.4. Les principaux gisements d'évitement

Plusieurs caractérisations ont été réalisées ces dernières années sur les différents flux des OMA, ce qui permet de faire ressortir les chiffres ci-dessous. En 2015, dans le cadre de la thèse sur les changements de comportements alimentaires liés au gaspillage, plusieurs campagnes de caractérisations ont été réalisées sur un habitat plutôt pavillonnaire rural et urbain. En 2016, le Conseil Départemental de Moselle a réalisé des campagnes de caractérisations sur différentes collectivités dont Metz Métropole, en ciblant un habitat collectif et urbain.

En retravaillant ces différentes données, nous arrivons aux données suivantes :

Flux	Gisement	% OMA	kg/hab		%	kg/hab
OMR	Restes de repas	2,0%	7,5	Gaspillage alimentaire	11,1%	41,0
	Pain	1,0%	3,7			
	Produits emballés protéiniques	0,5%	1,7			
	Produits déballés protéiniques	0,5%	1,9			
	Produits emballés non protéiniques	0,5%	1,7			
	Produits déballés non protéiniques	0,5%	1,9			
	Fruits et légumes	3,4%	12,6			
	Potentiellement évitable	2,7%	9,9			
	Biodéchets non consomm. non prot.	5,5%	20,4	Compostage	12,6%	46,6
	Biodéchets non consomm. prot.	0,5%	2,0			
	D3E	0,6%	2,3	Réemploi	2,2%	8,0
	TLC	1,7%	6,3			
	Livres, jouets...	0,5%	1,7			
	Couches	2,5%	9,1	Emballages	31,6%	117,1
	Emballages plast. non recycl.	8,9%	33,0			
Emballages plast. recycl.	1,5%	5,4				
Carton / ELA	2,7%	10,0				
Métaux	1,9%	7,1				
Verre	3,7%	13,7				
Verre	7,3%	27,0	Papiers			
Tri	Emballages plast. recycl.	0,9%		3,2		
	Carton / ELA	4,5%		16,7		
	Métaux	0,3%		1,0		
JRM	6,3%	23,3				
OMR	Papier	7,3%	27,1			

Au-delà de la prévention des déchets, on remarque que 17,1 % des OMA, soit 63,3 kg/hab sont des déchets recyclables mais encore jetés dans les OMR : emballages plastiques, carton/ELA, métaux, verre et papier. C'est près de la moitié des déchets recyclables produits (71,2 kg/hab sont Triés).

Au sein des OMA, on remarque 5 grandes catégories de déchets qui peuvent être évités par des gestes simples.



## LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Il représente 41 kg/hab/an sur le territoire quand les dernières données nationales font état de 30 kg. Dans ce gisement : 3,4 kg sont des produits non ouverts ; 3,8 kg sont des produits ouverts mais non terminés. Les fruits et légumes frais, jetés, représentent 12,6 kg. Les restes de repas sont estimés à 7,5 kg et le pain spécifiquement à 3,7 kg, l'équivalent de près de 15 baguettes. Le gaspillage alimentaire est également composé de 9,9 kg/hab de déchets potentiellement évitables : ce sont des produits comestibles mais qui sont régulièrement non cuisinés : fanes de carottes, peau de pommes...

Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaires sont nombreuses, tant auprès des particuliers (acheter mieux, ranger ses placards, cuisiner les restes...) que de la restauration collective (optimiser les commandes, adapter la typologie du mode de service, sensibiliser les convives) et commerciale (proposer des gourmets bag, re-cuisiner ou donner les invendus...). Tout le monde gaspille, sans exception, mais il est difficile car mal vu de se l'avouer. Les travaux sur les changements de comportements doivent aider à cette prise de conscience pour réduire le gaspillage.



## LE COMPOSTAGE

Malgré les nombreuses actions mises en œuvre et une évolution globale des mentalités vis-à-vis du compostage, encore 46,6 kg/hab/an sont jetés dans les OMR alors qu'ils sont compostables. Ils sont composés en majorité, pour 20,4 kg, de biodéchets non consommables, que sont les végétaux, peaux d'oranges, de bananes, trognons de pomme, etc. On retrouve également 16,2 kg de déchets qui doivent en priorité faire l'objet d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, flux déjà évoqués ci-dessus (fruits et légumes frais, produits non carnés déballés ou ouverts...), mais qui le cas échéant, peuvent aussi être compostés.

Les actions sont à renforcer au niveau de l'habitat collectif en démultipliant les sites équipés et en diversifiant les possibilités de compostage. Mais l'effort reste à poursuivre en habitat pavillonnaire, où les habitants ne compostent pas tous et pour ceux qui pratiquent, le geste est souvent limité aux déchets verts mais pas de cuisine.



## LE RÉEMPLOI

Dans les OMR, on retrouve multitude de petits objets du quotidien qui sont encore en bon état et qui pourraient trouver une seconde vie plutôt que d'être jetés. Parmi ces objets, on retrouve encore 6,3 kg/hab/an de Textiles, Linges de maison et Chaussures et 1,7 kg d'objets divers : livres, jouets, CD/DVD, objets de décoration...

Ces objets pourraient être donnés entre proches ou revendus notamment lors de brocantes ou sur internet (le site leboncoin.fr est le plus développé en Région Grand Est avec 0,40 offre/hab pour une moyenne nationale de 0,22). Ils pourraient également être donnés à des associations caritatives ou de

réemploi ou être déposés dans des points de collectes spécifiques. C'est le cas pour les TLC mais aussi de manière plus éparse pour les livres, les jouets...



## LES EMBALLAGES

Ils représentent au total dans les OMA 117,1 kg/hab/an dont 84,1 kg sont recyclables, parmi lesquels des bouteilles et bidons plastiques, des boîtes de conserve et canettes, des cartons et du verre. Près de la moitié de ceux-ci, 36,2 kg, ne sont pas aujourd'hui Triés et finissent dans les OMR. On retrouve également 33 kg d'emballages plastique qui ne sont pas recyclables mais qui le seront en cas d'extension des consignes de Tri.

Une partie importante de ces emballages peut être supprimée avec l'essor de la vente en vrac, au sein de magasins spécifiques ou dans des rayons adaptés de magasins classiques. La vente auprès des producteurs locaux peut également participer à la réduction des emballages. Même si non supprimées, les quantités d'emballages peuvent être diminuées en adaptant sa consommation et ses achats pour privilégier les grands conditionnements, les écorecharges, etc. tout en faisant le lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire.



## LES PAPIERS

Ils sont de provenances très variées : prospectus publicitaires, papier de bureau, journaux, revues, magazines... tous sont recyclables mais sur les 50,4 kg contenus dans les OMA, seuls 23,3 sont effectivement Triés. Les actions de prévention sont tout aussi diverses que les provenances : autocollants STOP PUB, rationalisation des impressions, impression recto/verso, dématérialisation...

### IV.5. Les objectifs à 2020 et 2023

Le PLPDMA doit a minima répondre à l'objectif fixé par la LTECV de réduction de 10 % entre 2010 et 2020. De plus, le PLPDMA doit avoir une durée minimale de 6 ans, soit jusqu'en 2023.

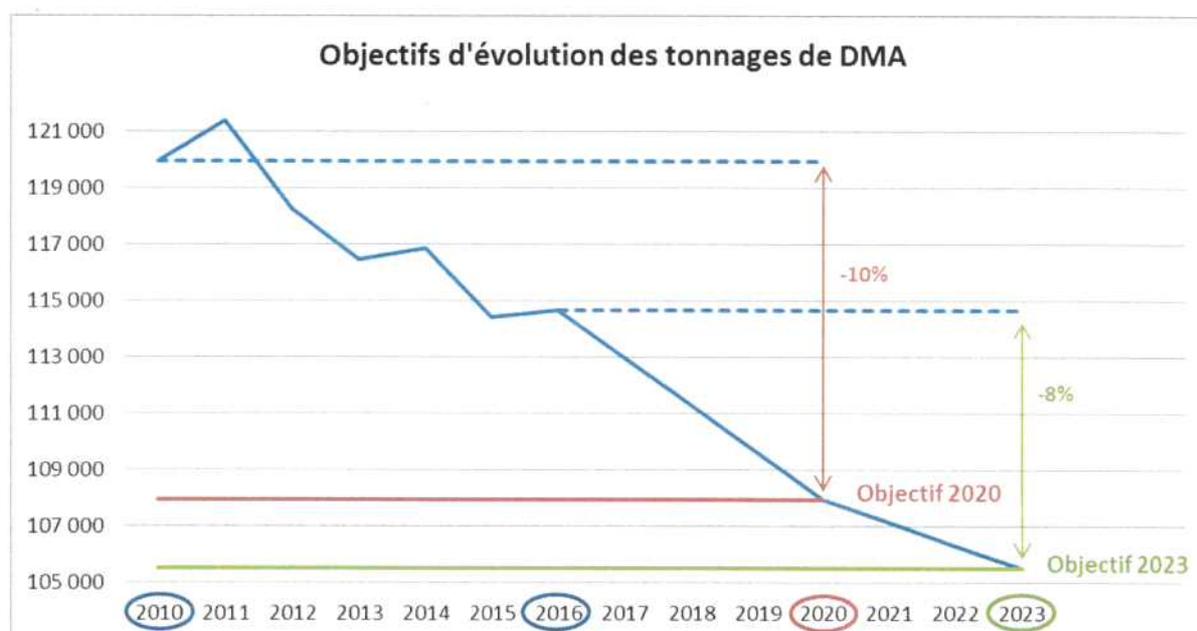
De ce fait, Metz Métropole a choisi, en lien avec les membres de la CCES, de fixer 2 objectifs de réduction des DMA :

- - **10 % soit 54 kg/hab en 2020 par rapport à 2010,**
- - **8 % soit 42 kg/hab en 2023 par rapport à 2016**  
*(soit 12 %, 66 kg/hab par rapport à 2010).*

	2016	2020		2023			
	Tonnes	Tonnes	Evo /2016	Evo /2010	Tonnes	Evo /2016	Evo /2010
OMR	61 027	57 000	-6,6%	-15,2%	54 500	-10,7%	-18,9%
Tri	13 603	14 300	5,1%	14,0%	15 500	13,9%	23,6%
Verre	6 346	6 600	4,0%	6,7%	6 600	4,0%	6,7%
<b>OMA</b>	<b>80 975</b>	<b>77 900</b>	<b>-3,8%</b>	<b>-9,4%</b>	<b>76 600</b>	<b>-5,4%</b>	<b>-10,9%</b>
Déchèteries	28 794	27 500	-4,5%	-2,4%	26 800	-6,9%	-4,9%
Encombrants	1 407	1 100	-21,8%	-32,5%	900	-36,0%	-44,7%
Déchets verts municipaux	3 499	1 500	-57,1%	-64,2%	1 200	-65,7%	-71,4%
<b>DMA</b>	<b>114 675</b>	<b>108 000</b>	<b>-5,8%</b>	<b>-10,0%</b>	<b>105 500</b>	<b>-8,0%</b>	<b>-12,0%</b>

-54 kg/hab

-42 kg/hab



## IV.6. La gouvernance

Suite à la labellisation TZGZD de Metz Métropole en novembre 2015 et à la signature d'un CODEC avec l'ADEME en décembre suivant, l'année 2016 a lancé la démarche de concertation en vue de l'élaboration du programme d'économie circulaire. La prévention des déchets étant l'un des piliers de l'économie circulaire, cette démarche participe aux ambitions du PLPDMA et les éléments issus de cette démarche et qui concourent à la réduction des déchets seront utilisés pour l'élaboration et le suivi du présent document.

La collectivité a fait appel à un AMO spécialisé dans les dynamiques collectives. L'enjeu est de confirmer l'implication des partenaires existants et d'élargir le cercle à de nouveaux partenaires :

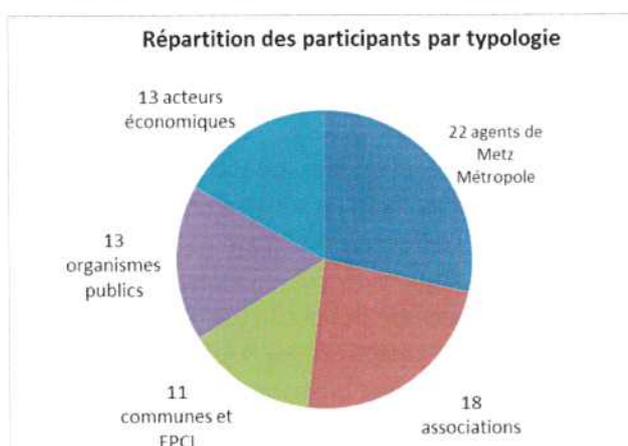
- dans un premier temps pour élaborer collectivement ce programme : Metz Métropole souhaite que le programme soit partagé et co-construit avec ses partenaires pour les impliquer dès cette première phase,
- dans un second temps pour identifier les acteurs de la mise en œuvre des actions : certaines seront animées par Metz Métropole mais nécessiteront l'implication d'autrui et d'autres seront animées par des tiers, plus légitimes.

Un Comité Technique (COTEC) a été constitué. Il regroupe les services de la Métropole et ses 2 principaux satellites concernés, Haganis et "Inspire Metz". Il s'est réuni à 4 reprises en plénière et lors de 4 groupes de travail thématiques : exemplarité, professionnels, Économie Sociale et Solidaire (ESS) et biodéchets. Une journée de formation a regroupé 13 personnes du comité pour mieux cerner le principe de l'économie circulaire et de la réduction des déchets et pour s'ouvrir aux techniques d'animation participative.



Ce Comité Technique a ensuite été élargi fin 2016 aux représentants de réseaux, tant associatifs, qu'institutionnels et économiques afin de préparer l'organisation d'un séminaire en 2017.

Durant l'année 2016, le COTEC a contribué à élaborer une définition et une vision commune de l'économie circulaire sur le territoire. Ses membres ont partagé leurs connaissances pour dresser un état des lieux des retours d'expériences locales. Tous ces éléments ont été indispensables à la rédaction du plan d'actions et ont fait l'objet de mise en forme pour des supports de communication. Ils ont été utilisés pour l'organisation d'un séminaire de concertation, qui s'est déroulé en mars 2017, afin de compléter l'état des lieux du territoire et de faire émerger de nouvelles idées, bases de l'élaboration du programme d'actions.



À compter de la fin de l'année 2017, comme le prévoit le décret, une **Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)** a été constituée. Afin de conserver la dynamique initiée et poursuivre les travaux en cohérence, cette CCES est constituée des membres du COTEC présenté ci-dessus. Ces membres se sont donc réunis le 5 décembre 2016 et le 21 janvier 2017 pour la

préparation du séminaire, le 23 mars 2017 pour l'animation du séminaire et enfin le 12 décembre pour son installation officielle et la définition des modalités de fonctionnement pour le suivi du PLPDMA.

La CCES se compose de 24 structures d'origines et de sensibilités différentes, l'ambition étant de trouver les liens entre ces sensibilités pour monter des projets qui répondent à des attentes de la collectivité en termes de réduction des déchets mais aussi aux acteurs locaux quels que soient leurs besoins. La CCES se compose de services de Metz Métropole (différentes compétences), d'HAGANIS, d'organismes publics, de communes, de la Région, des chambres consulaires, d'acteurs de développement de l'économie locale, d'association de protection de l'environnement, d'associations de consommateurs, d'associations caritatives, de représentants des bailleurs sociaux et de l'ADEME.

Metz Métropole	CCI	CLCV Marly
HAGANIS	CMA	UFC Que Choisir Metz
Metz	CRESS	Emmaüs
Montigny	Inspire Metz	Restos du cœur
CCAS Metz	Fédération des commerçants	Croix Rouge
Agence de l'eau	Mirabel	Banque Alimentaire
DREAL	Air VIGILANCE	ARELOR
Région	MAEC	ADEME

La CCES est présidée par François HENRION, Maire d'Augny et Vice-Président de Metz Métropole en charge de la gestion des déchets, suppléé par Dominique JUNG, élu d'Ars-Laquenexy et membre de la Commission "Collecte, Traitement et Valorisation des déchets".

La CCES se réunira 2 fois par an afin de suivre le bon déroulement du programme, la mise en œuvre des projets et l'atteinte des objectifs. Il validera le bilan annuel qui sera rédigé en complément du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

La **Commission "Collecte, Traitement et Valorisation des déchets"** de Metz Métropole est l'instance de la collectivité dont l'avis sera sollicité avant d'être adopté par l'organe délibérant de la collectivité. En tant que Président et membre de cette Commission, Messieurs HENRION et JUNG pourront faire le lien avec les membres de la CCES des échanges et des remarques ou propositions faites.

Des **groupes de travail** seront organisés tout au long du PLPDMA selon les besoins, par thématique ou par projet selon les objectifs recherchés. Ils pourront être organisés par chaque pilote de projet ou par **l'équipe projet** de Metz Métropole. Celle-ci se compose de 4 agents (1 responsable et 3 chargés de missions) du Service Prospective et Réduction des déchets, au sein de la Direction du Cycle des Déchets. Cette équipe projet est également en charge du secrétariat de la CCES, de l'organisation et de l'animation des réunions en lien avec Messieurs HENRION et JUNG. Elle suit au quotidien les projets et leur avancement et met en œuvre ceux qui sont de la compétence de la collectivité.

## V. Plan d'actions

Le plan d'actions se décline en 22 actions regroupées autour de 6 axes de travail :

### I. Gestion de proximité des biodéchets

Les biodéchets représentent la plus grande part des déchets et en particulier des OMR avec près de 65 kg/hab/an. La réglementation fixe déjà aux gros producteurs une obligation de tri à la source, depuis 2016 pour ceux qui produisent plus de 10 tonnes par an. Et la LTECV a renforcé cette ambition en imposant le tri à la source des biodéchets à tous les usagers du service public, particuliers et professionnels, quelle que soit la quantité produite. Parmi les possibilités de mise en œuvre du tri à la source, le compostage est la solution à privilégier. Ce premier axe de travail met l'accent sur toutes les formes de compostage afin d'adapter la pratique aux différentes contraintes du territoire. Il s'intéresse également au broyage, dont le produit est nécessaire au compostage, et comme action complémentaire pour les déchets de jardin.

1. Compostage individuel
2. Compostage collectif
3. Compostage de quartier
4. Compostage en établissement
5. Broyage

## II. Lutte contre le gaspillage alimentaire

Une partie des biodéchets produits et aujourd'hui non valorisée sont des aliments qui, avant de penser au compostage, devrait faire l'objet de lutte contre le gaspillage, source d'économie financière non négligeable. La thématique concerne l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire et parmi ceux sur le territoire qui utilisent le service public de gestion des déchets, on identifie notamment la restauration collective, les restaurants, les commerces et les ménages. Une action sera mise en œuvre pour accompagner chacun de ces acteurs du gaspillage à réduire leurs pertes.

1. Restauration collective
2. Restauration commerciale
3. Don alimentaire

## III. Prolongement de la durée d'usage

Le réemploi, la réparation, le don, le partage : toutes ces formes d'actions participent à la réduction des déchets mais aussi à développer une économie locale et participent à une forme de soutien et de lien social entre les personnes, quelle que soit leur catégorie socio-professionnelle. Les habitants sont prêts à agir dans ce sens mais les initiatives sont trop peu nombreuses ou pas assez visibles. Cet axe doit permettre de mettre en avant les acteurs et les actions existantes, de les mettre en synergie mais aussi d'initier de nouveaux projets, de créer de nouvelles filières, de proposer de nouveaux outils...

1. Filières spécifiques
2. Partage
3. Projets de réemploi
4. Réparation

## IV. Consommation responsable

La modification de la société ces 40 dernières années, les progrès technologiques, la croissance, les avancées sociales, etc. ont fortement développé la consommation mais l'ont aussi transformé. Les besoins ont changé et l'acte d'achat est totalement banalisé rendant le lien faible entre ses causes et ses conséquences. Les quantités d'emballages n'ont cessé d'augmenter pour prendre une part importante du produit acheté, en termes de volume, de poids et de coût. De nombreuses initiatives se mettent en place pour non pas revenir en arrière mais reprendre les bonnes habitudes perdues. Cet axe remettra au centre la question des besoins de la consommation au-delà des envies.

1. Réduction des emballages
2. STOP PUB
3. Évènementiels

## V. Accompagnement des non-ménages

Selon certaines études, les déchets des non-ménages pourraient représenter jusqu'à 25 % des DMA. Une prise de consciences de certains de ces acteurs s'opère mais trop lentement et avec trop peu d'envergure. La mise en œuvre de la RS est un levier de motivation financière mais mêmes les non-ménages motivés sont quelques fois désemparés. Des accompagnements doivent leur être proposés afin de les aider à mieux comprendre leur organisation actuelle et ses conséquences et à identifier les actions simples ou plus complexes qui peuvent être mises en œuvre, adaptées spécifiquement à leurs contraintes et répondant à leurs enjeux.

1. Services de la Métropole
2. Services des communes
3. Commande publique responsable
4. Entreprises

## V. Transversalité

Certains projets ont un intérêt démultiplié à être mis en œuvre avec une approche globale. Parce qu'un même public peut être sensible à plusieurs actions de réduction de ses déchets voire même de Tri de ses déchets, les résultats ne seront qu'optimisés par une démarche transverse sur la gestion des déchets.

1. Animations grand public
2. Habitat collectif
3. Projets écoles

Action	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Gestion de proximité des biodéchets</b>							
Compostage individuel							
Lombricompostage individuel							
Compostage en pied d'immeubles							
Lombricompostage collectif							
Compostage de quartier							
Compostage en établissement							
Récupération des sapins de Noël							
Solution de broyage							
<b>Lutte contre le gaspillage alimentaire</b>							
Restauration collective							
Gourmet bag							
Restauration commerciale							
Plateforme don alimentaire							
Soutien logistique don alimentaire							
<b>Prolongement de la durée d'usage</b>							
Filière TLC							
Filière Livres							
Autres filières							
Lieux permanents de partage							
Lieux éphémères de partage							
Plateforme internet de partage							
Collecte en déchèterie							
Recyclerie							
Annuaire des réparateurs							
Ateliers de bricolage							
<b>Consommation responsable</b>							
Vrac							
Consigne							
Stop pub							
Filière Gobelets lavables							
Evènements exemplaires							
<b>Accompagnement des non-ménages</b>							
Services de la Métropole							
Services des communes							
Commande publique							
Eco Défis							
Redevance spéciale							
Ecologie Industrielle et Territoriale							
<b>Transversalité</b>							
Sensibilisation grand public							
Habitat collectif							
Ecoles							

<b>ACTION I.1. COMPOSTAGE INDIVIDUEL</b>	
<p><b>Objectifs qualitatifs :</b> Faciliter l'accessibilité au compostage individuel Accompagner les habitants vers les bonnes pratiques de compostage Mobiliser, former et accompagner des relais de terrain</p>	<p><b>Objectifs quantitatifs :</b> DisTribuer 4800 composteurs DisTribuer 200 lombricomposteurs</p>
<p><b>Animateur :</b> Direction du Cycle des Déchets</p>	
<p><b>Acteurs :</b> Metz Métropole Associations environnementales, de jardinage... Guides composteurs Communes</p>	<p><b>Rôles :</b> Fourniture de matériel, formation, accompagnement Formation, suivi de sites, animation, sensibilisation Formation, suivi de sites, animation, sensibilisation Relais d'informations, facilitateurs d'événements</p>
<p><b>Public cible :</b> Habitants</p>	
<p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2018-2023 : poursuite du développement du compostage individuel 2019 : lancement de l'opération test lombricompostage individuel 2020-2023 : extension du test de lombricompostage individuel</p>	
<p><b>Contexte :</b> La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe aux collectivités en charge de la prévention et de la gestion des déchets l'objectif d'atteindre 55 % de part de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés en 2020 et 65 % en 2025. A cet effet, elle impose la mise en œuvre du Tri à la source des biodéchets pour l'ensemble des usagers, ménages et professionnels. Depuis 2003, la collectivité développe des solutions de compostage individuel en fournissant des composteurs pour l'habitat pavillonnaire. Jusqu'en 2016 compris, 8 683 composteurs ont été mis à disposition. Un réseau des guides composteurs soutient la collectivité dans ses actions et en propose d'autres, complémentaires. Il se compose de 52 membres formés dont 20 actifs. En 2017, une enquête pour la conteneurisation du centre-ville de Metz met en évidence la difficulté à proposer aux habitants les moyens classiques de compostage notamment par manque d'espaces verts malgré une attente croissante des habitants de ces quartiers.</p>	
<p><b>Descriptif / mise en œuvre :</b> Dans la poursuite du travail réalisé depuis 2010 et le lancement du PLP, les actions de communication et de sensibilisation seront poursuivies pour faire connaître le compostage aux habitants d'habitat pavillonnaire et rompre avec les idées reçues sur cette pratique. La disTribution de composteurs se poursuivra selon les modalités actuelles : livraison à domicile ou retrait aux permanences dans les locaux de la Collectivité ou délocalisées dans les communes. L'information sera accentuée en diversifiant les publics et en s'adossant aux projets structurants de gestion des déchets.</p> <p>En parallèle, une nouvelle forme de compostage individuel sera proposée aux habitants d'immeubles : le lombricompostage. Metz Métropole mettra à disposition du matériel à tarif réduit, accompagnée d'une formation spécifique à sa bonne utilisation. La formation sera basée sur le référentiel l'ADEME.</p> <p>Une première expérimentation permettra de tester la méthodologie et d'analyser les retours d'expériences. Une seconde phase de développement sur l'ensemble de la métropole suivra avec une mise à disposition encadrée, restreinte chaque année à un certain nombre de foyers afin de les accompagner au mieux et de maximiser la réussite de l'opération.</p> <p>Pour l'ensemble de ces projets et à chaque phase de travail, les membres du réseau des guides composteurs seront sollicités pour, dans un premier temps, participer aux réflexions pour le montage des projets et dans un second temps, pour agir à leur mise en œuvre.</p>	
<p><b>Indicateurs :</b> Nombre de composteurs/lombricomposteurs mis à disposition Nombre d'habitants qui compostent Nombre de personnes sensibilisées/formées Proportion de "néo-composteurs" Budget alloué ETP Extrapolation tonnage évité</p>	

<b><u>ACTION I.2. COMPOSTAGE COLLECTIF</u></b>	
<b>Objectifs qualitatifs :</b> Permettre aux habitants en habitat collectif de composter Développer du lien social Participer au Tri à la source des biodéchets en milieu urbain	<b>Objectifs quantitatifs :</b> Equiper 120 immeubles de moyens de compostage collectif Participation de 900 foyers soit 2000 habitants
<b>Animateurs:</b> Direction du Cycle des Déchets	
<b>Acteurs :</b> Metz Métropole Bailleurs, syndicats Associations Guides composteurs	<b>Rôles :</b> Fourniture de matériel, formation, accompagnement Mobilisation, information des habitants Animation et suivi de sites Formation, suivi de sites, animation, sensibilisation
<b>Public cible :</b> Habitants d'immeubles	
<b>Calendrier prévisionnel :</b> 2018-2023 : poursuite du développement du compostage en pied d'immeubles 2018 : lancement de l'opération test de lombricompostage collectif 2019-2023 : extension du test de lombricompostage collectif	
<b>Contexte :</b> La collectivité propose depuis 2012 du matériel et un accompagnement des immeubles pour composter dans un espace vert à proximité. 61 sites sont déjà équipés et quelques 980 personnes compostent en pied d'immeubles. La procédure d'équipement d'un site consiste à valider la faisabilité technique d'installation (présence espaces verts, motivation des habitants...) suite à la sollicitation d'un ou plusieurs habitants, à obtenir l'accord du gestionnaire, à compter au minimum 3 foyers motivés et à identifier au minimum 1 à 2 référents par site. Ces référents sont formés aux bonnes pratiques du compostage collectif spécifiquement. Du broyat est fourni aux sites dans un premier temps en les incitant ensuite à se fournir par leurs propres moyens (gestion des espaces verts de l'immeuble...). 2 composteurs sont installés, le premier pour le processus de compostage et le second sert de réserve de matières sèches. Une sensibilisation des habitants est réalisée lors de l'installation du site avec distribution de bioseaux et de matériel de brassage. Un suivi est réalisé auprès des référents avec une visite sur place après 1 mois, 6 mois et 1 an de mise en route et à chaque demande des référents en cas de difficulté. Dans certains quartiers et en particulier les communes urbaines, certains immeubles ne possèdent pas d'espaces verts et ne souhaitent pas avoir de lombricomposteur individuel chez eux. Une solution doit pouvoir leur être proposée.	
<b>Descriptif / mise en œuvre :</b> L'accompagnement des habitants d'immeubles motivés se poursuivra. La communication sera accentuée pour informer les habitants de cette possibilité afin de renouveler les demandes. Des formations seront organisées pour les référents des sites afin de renforcer leurs connaissances et assurer le bon fonctionnement des sites dans la durée. Une communication pourra être faite pour inciter les habitants des immeubles déjà équipés à participer. Des réunions de partage d'expériences pourront être organisées en lien avec le réseau des guides composteurs pour accentuer la dynamique de territoire sur le compostage. Pour les immeubles dépourvus d'espaces verts, une solution de lombricompostage domestique sera proposée. Cette alternative permet aux habitants d'immeubles de pouvoir composter sans la contrainte de posséder individuellement, chez soi, un lombricomposteur. Dans des conditions similaires au compostage en pied d'immeubles : motivation des habitants, accord du gestionnaire, formation de référents, du matériel pourra être fourni. Une opération pilote en partenariat avec des bailleurs sera mise en place en vue de définir et affiner une méthodologie permettant de proposer cette alternative à un public plus large. Dans une phase de développement, une procédure sera mise en place pour cadrer les mises à disposition et les lancements des sites, afin de les accompagner au mieux et de maximiser la réussite de l'opération. La procédure comportera une phase de suivi et de partage d'expériences. Pour ces 2 formats de compostage, un partenariat sera proposé aux gestionnaires d'immeubles pour définir leurs rôles possibles et une méthodologie afin d'informer les propriétaires/locataires de l'existence de ces possibilités et de mobiliser les habitants.	
<b>Indicateurs :</b> Nombre de sites équipés Nombre de foyers/habitants participants Rapport foyers participants / foyers totaux % foyer collectif ayant accès à un composteur Budget allouée ETP Extrapolation tonnage évité	

### ACTION I.3. COMPOSTAGE DE QUARTIER

<p><b>Objectifs qualitatifs :</b> Permettre aux habitants ne disposant pas d'espace vert de composter Développer du lien social à l'échelle d'un quartier Développer la nature en ville</p>	<p><b>Objectifs quantitatifs :</b> Equiper 8 sites</p>
<p><b>Animateur:</b> Direction du Cycle des Déchets</p>	
<p><b>Acteurs :</b> Metz Métropole Communes Bailleurs/syndics Association de quartier Association de compostage</p>	<p><b>Rôles :</b> Fourniture de matériel, formation, accompagnement Mise à disposition du domaine public, aménagement des sites Relais d'informations auprès des habitants Soutien aux habitants Gestion des sites, animation des permanences</p>
<p><b>Public cible :</b> Habitants des quartiers urbains denses</p>	
<p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2018-2023 : poursuite du développement du compostage de quartier</p>	
<p><b>Contexte :</b> En 2014, en lien avec des membres du réseau des guides composteurs, des habitants du quartier Nouvelle-Ville ont sollicités la Ville et la Métropole pour évoquer la possibilité de créer un premier site de compostage de quartier. Cette initiative a vu le jour dans le cadre du Budget Participatif de Metz. Lors d'un appel à projet, les habitants peuvent proposer des projets à développer sur la commune. Les projets réalisables (coûts, compétences...) sont présentés aux Comités de quartier puis à tous les habitants volontaires lors d'une réunion puis soumis à leur vote. Dans la limite d'un montant fixé par quartier, les projets validés sont mis en œuvre. Les autres communes qui ne possèdent pas de budget participatif peuvent également créer des sites de compostage de quartier selon une procédure à définir et dans les mêmes conditions de gestion des sites. Pour la création d'un site de compostage de quartier, une convention Tripartite doit être signée entre la Commune, la Métropole et une association. Celle-ci est à l'initiative du projet et doit être le garant de la bonne tenue du site et des bonnes pratiques. Les déchets sont apportés lors de permanences hebdomadaires animées par l'association. Le premier site a été créé en 2015.</p>	
<p><b>Descriptif / mise en œuvre :</b> Chaque année, la Ville de Metz renouvelle son Budget Participatif. L'organisation perdurera pour les demandes de sites de compostage de quartier : toute demande ne sera validée par la Ville que par cet intermédiaire et pour que le projet soit mis en œuvre, il devra être validé par les habitants. D'autre part, à partir de 2018, la conteneurisation concernera les quartiers denses de la Métropole avec des contraintes forte de place de stockage pour les moyens de pré-collecte. Le compostage de quartier sera mis en avant comme une solution possible pour réduire le volume et donc les contraintes. Il pourra être envisagé de coupler ces sites avec un autre projet local permettant d'innover en intégrant un aspect métrologie des caractéristiques du processus de compostage. Egalement, la Ville de Metz réorganise ses jardins familiaux et développe les jardins en ville. Metz Métropole profitera de ces projets pour faire émerger des initiatives ou des questionnements sur cette action.  Pour les autres communes de la Métropole, une information sera réalisée auprès des communes dans un premier temps pour définir les modalités de mise en œuvre de tels sites le cas échéant. Une communication sera ensuite développée sur le territoire pour faire émerger des initiatives. Un accompagnement pourra être proposé pour aider les habitants à se structurer en association ou à identifier des associations existantes en capacité et motivées pour porter un tel projet.</p>	
<p><b>Indicateurs :</b> Nombre de sites équipés Nombre d'associations référentes Nombre de foyers/habitants participants Budget allouée ETP Extrapolation tonnage évité</p>	

<b><u>ACTION I.4. COMPOSTAGE EN ETABLISSEMENT</u></b>	
<b>Objectifs qualitatifs :</b> Permettre aux non-ménages de composter Initier une démarche responsable dans les établissements	<b>Objectifs quantitatifs :</b> Equiper 30 sites
<b>Animateur :</b> Direction du Cycle des Déchets	
<b>Acteurs :</b> Metz Métropole Collectivités territoriales, d'Etat... Chambres consulaires, fédération de commerçants... Associations de quartiers, Guides composteurs	<b>Rôles :</b> Fourniture de matériel, formation, accompagnement Promotion de la démarche dans leurs établissements sous tutelle Relais d'information auprès de leurs adhérents Animation et suivi des sites
<b>Public cible :</b> Etablissements qui produisent des déchets verts ou des déchets alimentaires	
<b>Calendrier :</b> 2018-2023 : poursuite du développement du compostage en établissement	
<b>Contexte :</b> Début 2016, 15 sites sont équipés : restaurants universitaires, maisons de retraite, foyers, MJC, administrations... Dans la limite des quantités compostables sur un site unique (5 mètres cubes), Metz Métropole met à disposition des établissements qui le demandent, des composteurs pour une installation sur leur domaine privé. Comme pour l'habitat collectif, la collectivité s'assure de la motivation des personnes concernées (personnes de cuisine, techniciens espaces verts) et de la Direction de l'établissement, de la faisabilité technique et de la formation de référents. Un accompagnement est également proposé pour assurer la pérennité des sites.	
<b>Descriptif / mise en œuvre :</b> La promotion de ce format de compostage sera poursuivie en lien avec les projets structurant de la gestion des déchets en particulier la redevance spéciale (RS) et la conteneurisation, pour informer les établissements et identifier des sites intéressés. Les avantages sont de réduire le montant de la RS et de limiter les contraintes liées aux poubelles dans le cadre de la réduction des fréquences de collecte (volume et superficie de stockage, odeurs, jus...) Une procédure sera mise en œuvre afin de proposer un accompagnement global des établissements avec, au-delà de l'étude de faisabilité, des conseils pour diversifier les apports, sensibiliser le personnel et former les "utilisateurs" du site. Un suivi d'un an sera réalisé pour assurer la pérennité des sites.  Les demandes émanent en particulier des sites possédant une restauration collective ou un restaurant administratif. Pour ces établissements, la priorité sera mise sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage sera un lien complémentaire.	
<b>Indicateurs :</b> Nombre de sites équipés Nombre d'employés formés Nombre d'utilisateurs sensibilisés Budget allouée ETP Extrapolation tonnages évités	

### ACTION I.5. BROYAGE

**Objectifs qualitatifs :**

Permettre aux sites de compostage partagé de disposer de déchets bruns  
Proposer une solution de broyage des végétaux aux acteurs du territoire

**Objectifs quantitatifs :**

/

**Animateur :** Direction du Cycle des Déchets

**Acteurs :**

Metz Métropole  
Communes  
Paysagistes  
HAGANIS  
ADEME, Agence de l'eau  
Voiries départementales  
Sites de compostage partagé

**Rôles :**

Animation des démarches, financement des systèmes  
Fourniture de broyat, mise à disposition de lieu de stockage  
Fourniture de broyat, prestation de broyage  
Fourniture de broyat, prestation de broyage  
Co-financement de matériel de broyage  
Fourniture de broyat  
Utilisation du broyat

**Public cible :** Tous les usagers

**Calendrier prévisionnel :**

2018 : lancement de l'opération test de récupération des sapins de Noël  
2019-2023 : extension du test de récupération des sapins de Noël  
2020 : étude de la faisabilité d'un système de mise à disposition de broyeurs  
2021 : mise en œuvre des conclusions de l'étude

**Contexte :**

Depuis le 01/01/2017, les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser de produits phytosanitaires pour la gestion de leurs espaces verts, les obligeant à revoir leurs habitudes de travail. Le mulching et surtout le paillage sont 2 alternatives souvent utilisées. Cette dernière requière des matériaux dont du broyat.

Pour un compostage domestique de bonne qualité et pour limiter le risque de désagréments, un équilibre doit être trouvé entre les apports de déchets verts et de déchets bruns, ces derniers étant peu souvent présents à proximité des sites en quantité suffisante. Le broyat est un déchet brun de qualité, structurant. Depuis plusieurs années, les Services Espaces Verts de la Ville de Metz fournissent régulièrement du broyat utilisé pour abonder les sites de compostage partagés nouvellement installés sur le territoire. Elle en apporte également directement les sites de compostage de quartier.

Les services techniques des communes n'ont pas tous des outils permettant le broyage et utilisent fréquemment la déchèterie professionnelle pour traiter leurs déchets d'élagage.

**Descriptif / mise en œuvre :**

Des réflexions seront menées avec l'ensemble des parties prenantes autour du sujet du broyat de déchets verts afin d'étudier un système de mise à disposition sous-forme de prêt, de location ou d'achat mutualisé. Elle permettrait aux communes, bailleurs, etc. de traiter les déchets sur place sans devoir les faire évacuer vers une déchèterie professionnelle, ce qui permettra d'économiser un coût sur la prestation de gestion des espaces verts. Cette réflexion sera notamment menée avec le réseau Urbanité de la Métropole, sur la thématique de la gestion durable des espaces verts afin d'apporter le broyage comme alternative pour une gestion différenciée. Une étude sera réalisée sur la faisabilité d'un système similaire pour les particuliers. Le broyat obtenu devra être utilisé en paillage ou en source de déchets bruns pour des sites de compostage.

Une étude sera menée pour identifier les gisements existant de broyat sur le territoire (paysagistes, services municipaux, bailleurs, HAGANIS...) et leur devenir afin d'évaluer la possibilité de les détourner et de les utiliser comme source de matière sèche pour le compostage domestique ou pour le paillage.

Un projet annuel sera proposé aux communes pour mieux gérer spécifiquement le flux de sapins de Noël. Il sera proposé un partenariat avec les communes afin de définir et matérialiser, dans les communes, des lieux de dépôt des sapins. Ces sapins seront ensuite broyés et le broyat laissé à disposition de la commune qui pourra l'utiliser pour pailler ses espaces verts ou le proposer à ses habitants pour les sensibiliser également à la gestion différenciée des espaces verts.

**Indicateurs :**

Nombre de mise à disposition de broyat  
Volume de déchets verts broyés pour compostage ou paillage  
Nombre de partenaires "approvisionneurs" de broyats  
Nombre de gestionnaires de site de compostage bénéficiaires  
Budget allouée  
ETP  
Extrapolation tonnage évité

**ACTION II.1. : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE**

**Objectifs qualitatifs :**

Responsabiliser les restaurants collectifs  
Créer une dynamique locale partagée  
Accompagner les projets initiés par les collectivités

**Objectifs quantitatifs :**

Accompagner 23 structures communales (sur 35 présentes sur le territoire)  
Réduire d'au moins 30 % du gaspillage de ces établissements  
Organiser 3 journées de partages d'expériences

**Animateur :** Direction du Cycle des Déchets

**Acteurs :**

Metz Métropole

Communes, Département, Région...

Prestataires de restauration

DRAAF

ADEME

Uniscités

**Rôles :**

Financement de l'accompagnement des structures

Initiation et accompagnement des projets anti-gaspillage

Accompagnement de la dynamique

Portage et animation des projets dans leurs structures de restauration

Partage d'expériences

Soutien des actions anti-gaspillage portées par les structures

Financement des actions de sensibilisation, formation anti-gaspillage

Co-financement du projet anti-gaspillage de Metz Métropole

Fourniture de moyens humains pour les structures

**Public cible :** Structures de restauration collective

**Calendrier prévisionnel :**

2018 : accompagnement de 10 communes

2019 : accompagnement de 10 communes

**Contexte :**

Le gaspillage alimentaire en restauration collective représente en moyenne 130g de biodéchets/par repas, dont une grande majorité est consommable. La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte impose aux collectivités disposant d'un restaurant collectif d'engager des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Cela permet de réduire les pertes alimentaires et financières, mais aussi d'améliorer le comportement alimentaire des convives et la qualité des repas proposés (biologique, circuits courts...).

En 2013, Metz Métropole a accompagné 3 lycées et 3 restaurants universitaires. Plusieurs autres projets se développent en parallèle : la Ville de Metz avec ses 18 restaurants scolaires, la Région et le Département accompagnent respectivement lycées et collèges. Metz Métropole suit, en tant qu'entité territoriale, les projets réalisés.

A partir de 2016, il a été décidé d'apporter un soutien aux communes ayant la charge de restaurants scolaires s'appuyant sur un prestataire pour l'approvisionnement et la préparation des repas : ce projet a été lauréat de l'appel à projet ADEME/DRAAF en 2017 : "Zéro gaspi à la cantine : moins jeter et mieux manger"

**Descriptif / mise en œuvre :**

En 2017, le gaspillage de 3 premiers restaurants scolaires a été diagnostiqué. Des premières actions ont été mises en œuvre et d'autres le seront en 2018. Les 2 années scolaires suivantes, 10 établissements seront accompagnés dans une démarche similaire pour mesurer leur gaspillage et analyser leur fonctionnement, en faisant appel à un bureau d'étude. Une aide technique à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme d'actions leur sera apportée.

La démarche se décline en plusieurs phases à partir de la validation du projet par les élus et la direction de la commune :

1. Pesée du gaspillage sur 1 semaine (état zéro)
2. Analyse du fonctionnement de la restauration par le bureau d'étude
3. Réunion de restitution des résultats et émergence d'un plan d'actions avec la participation de l'équipe de restauration
4. Animations de sensibilisation des enfants menées en lien avec Uniscités, association d'encadrement de services civiques
5. Réunions de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions
6. Pesée du gaspillage sur 1 semaine

L'ensemble du projet sur 1 établissement dure au minimum 1 année scolaire. Les pesées en phase 6 permettent de mesurer l'évolution du gaspillage par rapport aux pesées de la phase 1. Entre-temps, plusieurs échanges sont organisés avec la commune pour soutenir la mise en œuvre des actions.

Au vu du nombre d'établissements accompagnés et pour réduire les coûts, des actions mutualisées pourront être proposées (organisation de sessions de formations, partages d'expérience...). Des réunions collectives seront régulièrement organisées pour permettre les partages d'expériences, ouvrir chaque structure aux autres, initier une dynamique à l'échelle du territoire et favoriser des partenariats entre établissements.

**Indicateurs :**

Nombre de structures accompagnées

% moyen de réduction du gaspillage

Nombre de repas concernés

Budget alloué

ETP

Extrapolation tonnage évité

<b><u>ACTION II.2. : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COMMERCIALE</u></b>	
<b>Objectifs qualitatifs :</b> Impliquer les restaurateurs dans la lutte contre le gaspillage Sensibiliser les convives hors de chez eux	<b>Objectifs quantitatifs :</b> 15 % des restaurants du territoire faisant la promotion du gourmet bag Accompagner 3 structures
<b>Animateur :</b> Direction du Cycle des Déchets	
<b>Acteurs :</b> INSPIRE METZ, Chambres consulaires Associations, fédérations et syndicats de la restauration  Communes Metz Métropole	<b>Rôles :</b> Relai d'information auprès des professionnels Mobilisation et accompagnement des professionnels Portage du projet après la phase de lancement Communiquer auprès des habitants Mobilisation des acteurs Fourniture des outils de communication, gourmet bag Financement de l'accompagnement des structures
<b>Public cible :</b> Restaurants	
<b>Calendrier prévisionnel :</b> 2019 : lancement du gourmet bag 2020-2023 : accompagnement des restaurants	
<b>Contexte :</b> D'après l'étude Ademe de mai 2016 relatives aux pertes et gaspillages alimentaires en France, on gaspille 4 fois plus en restauration collective et commerciale qu'au foyer. Cela représenterait 40 % du gaspillage alimentaire produit à l'étape de la consommation alors que nous n'y prenons que 15 % des repas. Un test a été effectué à l'échelle de 2 rues composées de nombreux restaurants lors de la SERD 2014. Le Gourmet bag avait été bien accepté par les restaurateurs et par les clients mais n'est pas dans les habitudes.	
<b>Descriptif / mise en œuvre :</b> L'action proposée vise à accompagner les restaurateurs pour la réduction du gaspillage alimentaire produit au sein de leur établissement. La difficulté réside dans le fait que ce gaspillage à 2 principales causes : les pertes en cuisine du fait de l'organisation, du fonctionnement du restaurateur et les pertes en salle par les restes d'assiettes des clients. Le restaurateur a peu de prise sur ce second volet car si la qualité des plats est une composante, la problématique dépend plus souvent du client.  Pour travailler sur la première composante, il sera proposé aux restaurants un accompagnement similaire à celui pour la restauration collective mais adaptés aux opportunités et aux contraintes de la restauration commerciale et au type de restauration proposée (rapide, sur place, à emporter, produits frais, fait maison, ouverture midi, soir...). Afin de réaliser cette étude, une méthodologie sera mise en œuvre avec le soutien des professionnels du métier de la restauration pour qu'elle soit le plus adaptée aux besoins. L'étude sera réalisée par un bureau d'étude avec un suivi et un accompagnement de la part de Metz Métropole. Des temps de partage d'expériences seront organisés afin de motiver d'autres restaurants.  Pour travailler sur la seconde composante, le principe du gourmet bag sera lancé sur le territoire. Plusieurs restaurants l'utilisent déjà, il sera proposé une action concertée pour initier une dynamique territoriale afin que les clients prennent cette habitude. Un état des lieux des pratiques locales sera réalisé et un groupe de travail sera constitué, composé de professionnels et d'associations pour élaborer une méthodologie de mise en œuvre. Les restaurateurs seront mobilisés afin de communiquer auprès de leurs clients sur cette pratique et des campagnes de communication compléteront cette phase d'information. Un bilan sera réalisé pour définir les actions correctives pour un meilleur développement.	
<b>Indicateurs :</b> Nombre de restaurants accompagnés % moyen de réduction du gaspillage % de restaurants faisant la promotion du gourmet bag Ratio nombre de restaurants engagés / nombre de restaurants contactés Budget alloué ETP Extrapolation tonnage évité	

### ACTION II.3. : PROMOUVOIR LE DON ALIMENTAIRE

**Objectifs qualitatifs :**

Assurer la bonne connaissance des règles et bénéficiaires du don alimentaire  
Proposer une solution clé en main pour favoriser le don alimentaire de proximité

**Objectifs quantitatifs :**

Créer 1 dispositif opérationnel de dons alimentaires  
10 tonnes/an de dons alimentaires effectifs  
30 structures donaTrices engagées dans le dispositif

**Animateur :** Banque Alimentaire de Moselle

**Acteurs :**

Metz Métropole

Banque alimentaire 57

Associations solidaires et d'insertion  
Structures donaTrices de denrées  
Ville de Metz et son CCAS

Autres communes  
DRAAF Grand Est  
INSPIRE METZ

**Rôles :**

Accompagnement du déploiement du projet sur tout le territoire  
Cofinancement du projet  
Aide à la définition des enjeux  
Développer un outil de dons et tester le dispositif  
Mobiliser les structures potentiellement donaTrices et bénéficiaires  
Utilisation de l'outil développé pour bénéficier des dons alimentaires proposés  
Utilisation de l'outil développé pour proposer des dons alimentaires  
Accompagnement du déploiement du projet  
Cofinancement du projet  
Accompagnement du déploiement sur leur territoire  
Accompagnement technique et financier  
Facilitation des relations entreprises / associations

**Public cible :** Structures donaTrices : commerces, restauration collective et commerciale...

Structures bénéficiaires : association solidaires, d'insertion, établissements d'hébergement, épiceries solidaires...

**Calendrier prévisionnel :**

2018 : Phase préparatoire

2018-2019 : mise en œuvre

**Contexte :**

Les lois sur la gestion des biodéchets des gros producteurs, le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire et l'augmentation des coûts de gestion des déchets incitent les producteurs de biodéchets à réduire les quantités jetées. Les commerces alimentaires et les métiers de bouche sont concernés et doivent trouver des solutions pour réduire les quantités gaspillées ou pour trouver un exutoire pour les invendus et les restes car une part importante des biodéchets est composé de nourriture consommable.

Le don alimentaire est une alternative possible. Il est déjà réalisé notamment par les grandes et moyennes surfaces. Il permet aux donateurs de défiscaliser cette marchandise. Le don est en revanche moins développé dans les petits commerces car il nécessite une organisation logistique conséquente et les contraintes règlementaires peuvent sembler complexes.

**Descriptif / mise en œuvre :**

L'ambition du projet est de faciliter le geste et de rendre accessible le don alimentaire y compris pour de petites structures et pour de petites quantités en utilisant une plateforme numérique. Cette plateforme permettra une mise en relation des donateurs et des bénéficiaires potentiels et devra faciliter les échanges entre chacun, formaliser les interactions (aspects règlementaires du don, organisation administrative pour officialiser les accords, défiscalisation...) et fournir des bilans quant aux interconnexions effectives.

Pour cela, un recensement sera réalisé des acteurs et des outils existants (Bourse aux dons, Proxydon, Optimiam...). Un groupe de travail sera constitué avec les parties prenantes et en particulier la Banque Alimentaire de Moselle, la Ville de Metz et son CCAS, INSPIRE METZ, les associations bénéficiaires, la DRAAF... afin de définir les besoins finaux de cette plateforme et une méthodologie pour sa mise en œuvre. Les associations susceptibles de pouvoir bénéficier de dons seront recensées et mobilisées et une enquête sera réalisée auprès des commerces de proximité, susceptibles de proposer des dons.

Une fois la plateforme mise en œuvre, une étude sera réalisée pour définir les contraintes bloquantes, notamment au niveau logistique, pour réfléchir à une solution adaptée.

**Indicateurs :**

Nombre de structures donaTrices engagées

Nombre de structures bénéficiaires engagées

Ratio dons proposés / dons effectifs

Ratio tonnage denrées proposées / tonnages denrées données

Budget alloué

ETP

### ACTION III.1. : DEVELOPPER DES FILIERES SPECIFIQUES

<p><b>Objectifs qualitatifs :</b> Favoriser l'émergence de structures pérennes et de nouvelles filières locales de réemploi Mettre en réseau les acteurs locaux de cette thématique</p>	<p><b>Objectifs quantitatifs :</b> Créer et pérenniser 3 filières TLC : 160 points de collecte, 600 tonnes annuelles</p>
<p><b>Animateur :</b> Direction du Cycle des Déchets</p>	
<p><b>Acteurs :</b> Structures de réemploi Entreprises (Valo, CMSEA, Emmaüs, ...) Bibliothèques, déchèteries Hagani Associations caritatives Etablissements scolaires, magasins, entreprises, associations ... Bailleurs sociaux, communes</p>	<p><b>Rôles :</b> Création d'une filière Collecte, Tri, revente et recyclage des flux Points de collecte permanents Gestion des dons Organisation de collectes ponctuelles, point de collecte Relais d'information</p>
<p><b>Public cible :</b> habitants</p>	
<p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2018-2021 : déploiement de la filière TLC (implantation des bornes, communication) 2018-2021 : déploiement de la filière des livres (points de collecte) 2021-2023 : développement d'autres filières</p>	
<p><b>Contexte :</b> De nombreux flux de déchets peuvent encore être détournés des ordures ménagères ou des déchèteries (livres, jouets, TLC, ...) pour être réemployés. Ce gisement est estimé à 8 kg/hab/an sur le territoire de la Métropole avec notamment 6,3 kg de TLC. Il s'agit donc de soutenir le développement et la création de nouvelles filières afin d'apporter une solution aux habitants. Ces projets permettent de développer l'économie sociale et solidaire, de favoriser l'insertion, de créer des emplois locaux et de faciliter l'accès à des produits à bas prix ou gratuits. Depuis 2013, la filière TLC est développée sur le territoire en partenariat avec Tri d'Union, Entreprise d'Insertion filiale d'Emmaüs pour l'installation et la collecte de bornes TLC. 66 bornes ont été installées sur 28 communes et répondent au besoin de 65 000 habitants. Le taux d'équipement total est de 1 point pour 3 300 habitants. En 2017, un partenariat local multi-acteurs s'est mis en place pour collecter (société Valo), Trier (CMSEA), revendre (Recylivre, Emmaüs) et recycler (Valo) les livres issus des bibliothèques et des particuliers.</p>	
<p><b>Descriptif / mise en œuvre :</b> Metz Métropole portera son action principalement sur les filières TLC et Livres, déjà en discussion avec les acteurs locaux en 2017. Le développement d'autres filières dépendra des initiatives locales.</p>	
<p><b>Développer la collecte et la valorisation des TLC :</b> A partir de 2018, le maillage sera renforcé dans les communes non encore équipées ou sous dotées en bornes, pour tendre vers l'objectif préconisé d'une borne pour 1 500 habitants. Plusieurs associations du territoire vivent également de la filière TLC mais avec des modes de collecte différents (porte à porte, apport volontaire en local associatifs...) et avec des flux spécifiques (vêtements uniquement...). Metz Métropole travaillera à la pérennisation de ces structures en identifiant les complémentarités de chacune, et en les incitant à se structurer et à conventionner avec l'éco-organisme afin qu'elles bénéficient de la communication globale de la filière. Un partenariat sera proposé entre tous les acteurs de la filière des TLC sur le territoire pour renforcer la dynamique, transformer les oppositions en complémentarités et proposer à l'habitant un panel de solutions large pour convenir au plus grand nombre. Une campagne de communication sera initiée sur la filière avec un système de localisation des bornes pour permettre leur utilisation effective et efficace par les habitants.</p>	
<p><b>Développer la collecte et pérenniser les partenariats locaux de la filière du livre :</b> Contrairement aux TLC, les livres ne peuvent être collectés en bornes extérieures. Il est nécessaire de définir des points de collecte, permanents ou éphémères, pour permettre aux habitants d'apporter leurs livres. L'une des solutions est la bibliothèque, partenaire naturel. Ce partenariat permettrait également, en plus de fournir un point de collecte aux habitants, de donner une seconde vie aux livres issus du désherbage des bibliothèques, dont une grande partie est aujourd'hui recyclée voir éliminée. La multiplication des points de collecte peut également passer par les universités, les associations, les écoles, les déchèteries... Le tout pour mailler le territoire et assurer un approvisionnement en livres suffisant pour pérenniser la filière locale. Metz Métropole apportera son soutien en donnant de la visibilité aux acteurs, en promouvant la filière et en sensibilisant les habitants au don et à un nouveau mode de consommation. Il s'agira aussi de mettre en relation l'ensemble des acteurs du réemploi (association caritatives, détenteurs de livres, ...). La promotion de ces filières sera également l'occasion d'encourager l'organisation de collectes ponctuelles complémentaires ainsi que les autres dispositifs d'échanges (boîtes à livres, bourses et trocs, ...) qui complètent ces projets.</p>	

**Indicateurs :**

Nombre de points de collecte par flux et par habitant  
Nombre de structures partenaires de la création de la filière  
Nombre de collectes ponctuelles  
Quantité d'objets récupérés par flux  
Répartition du devenir des collectes (réemploi, recyclage)  
ETP  
Budget alloué

<b><u>ACTION III.2. : PROMOUVOIR LE PARTAGE</u></b>	
<b>Objectifs qualitatifs :</b> Promouvoir les systèmes d'échange (don, échange, vente d'occasion) Accompagner le développement d'outils	<b>Objectifs quantitatifs :</b> Développer un outil numérique de dons ou de vente d'occasion entre particuliers Créer une matériauthèque/trucothèque
<b>Animateur :</b> Direction du Cycle des Déchets	
<b>Acteurs :</b> Associations de réemploi, caritatives TCRM-Blida, MOTRIS... Créateur plateforme web Eco-organismes	<b>Rôles :</b> Gestion des dons Création et animation d'une matériauthèque/trucothèque Création d'un site d'échange Proposition de solutions de collecte
<b>Public cible :</b> tout le monde	
<b>Calendrier prévisionnel :</b> 2018-2021 : accompagnement à la création de lieux physiques et éphémères d'échange 2020-2023 : développement d'une plate-forme d'échanges, création d'un outil à destination des non-ménages	
<b>Contexte :</b> Metz Métropole a pour objectif de proposer un ou plusieurs outils qui constitueront une solution en réponse aux demandes croissantes des acteurs du territoire en termes de développement des modes d'échange de leurs biens ou de leurs matériaux. Le terme "partage" comprend l'ensemble des modes d'échange de biens entre différents acteurs c'est-à-dire le don, la vente d'occasion, le prêt et la location. Il s'agira de mettre en relation les producteurs de "déchets" et les structures susceptibles de récupérer ces biens ou matériaux, qu'il s'agisse des particuliers, professionnels, établissements, associations du réemploi. Ces actions permettront de réaliser des économies et de détourner des flux de déchets initialement destinés à la déchèterie ou aux ordures ménagères.	
<b>Descriptif / mise en œuvre :</b> <b>Accompagner et promouvoir la création de lieux physiques d'échange</b> (matériauthèque, trucothèque, bricothèque, give box) : Les lieux d'échanges permettent de donner et de récupérer des objets librement. Un soutien sera donné aux initiatives locales portées par les associations, les entreprises ou les acteurs du réemploi souhaitant créer des lieux de partage de matériaux aux professionnels (matériauthèques) et de biens aux particuliers (trucothèque, give box). Les producteurs de déchets et les structures susceptibles de récupérer ces biens ou matériaux seront orientés vers ces nouveaux lieux proposant le don, la vente ou un service (prêt ou location d'un bien).  <b>Organiser ou accompagner l'organisation de lieux éphémères de collecte et vente/don :</b> Le partage s'organise également grâce à des événements éphémères tels que les bourses aux dons ou les zones de gratuité. Ces initiatives seront encourager et accompagner en mettant à disposition un kit de réalisation d'une zone de gratuité (fiche méthodologique, matériel) et en assurer la communication de ces événements auprès du grand public.  <b>Développer une plate-forme Internet de partage entre particuliers :</b> Un outil sera proposé aux particuliers en favorisant le don ou la vente d'occasion de grande proximité, à l'échelle d'un immeuble, d'une rue ou d'un quartier. Cet outil permettra également de faire le lien avec les acteurs du réemploi (Emmaüs, Croix rouge, ...) afin de trouver un débouché à l'objet mis en ligne et offrir une visibilité à ces acteurs auprès du grand public. Dans un souci de complémentarité sur la thématique du don, une communication sera réalisée pour promouvoir les événements organisés sur la Métropole (bourses, Repair'café, zones de gratuité, ...).  <b>Créer un outil à destination des non-ménages :</b> Un outil sera créer (site Internet, eco-organismes, ...) pour faciliter les dons ponctuels des non-ménages (magasins, établissements scolaires, maisons de retraites, ...). Il devra mettre en relation les donateurs et les structures de récupérations (association caritatives, acteurs de l'ESS, ...).  <b>Promouvoir les acteurs du réemploi :</b> De nombreuses associations, caritative et de réemploi, sont présents et actifs sur le territoire pour donner une seconde vie aux objets plutôt que de les jeter. Ces filières promeuvent le local, les valeurs et les activités du réemploi (création d'emploi, accompagnement des personnes en insertion professionnelle, ...). Elles permettent de démocratiser les achats d'occasion des particuliers via la vente d'objets de récupération en bon état ou réparés.  Les outils qui seront proposés auront la caractéristique d'être complémentaires entre eux, sans concurrence, dans le but de proposer plusieurs solutions aux acteurs de la Métropole et d'allonger la durée de vie des objets et matériaux.	

**Indicateurs :**

Nombre de lieux éphémères

Nombre de lieux permanents

Nombre d'échanges réalisés via un outil numérique

Budget alloué

ETP

Extrapolation tonnage évité

**ACTION III.3. : ACCOMPAGNER LES PROJETS DE REEMPLOI**

**Objectifs qualitatifs :**

Inclure le réemploi dans le quotidien du territoire  
Mettre en réseau les acteurs du réemploi, les habitants et les structures associatives

**Objectifs quantitatifs :**

Créer une recyclerie  
Participer à 30 collectes ponctuelles

**Animateur :** Direction du Cycle des Déchets

**Acteurs :**

Metz Métropole  
Associations caritatives  
Associations locales (MJC des 4 Bornes, CPN les Coquelicots, MoTris)  
HAGANIS  
Bailleurs sociaux  
Metz Pole Services, I3D et CROUS  
Emmaüs  
TCRM-Blida, MoTris, Valo  
Communes : ville de Metz

**Rôles :**

Facilitation de projets  
Gestion des dons, vente d'occasion  
Mise en place et gestion des Give box  
  
Développement des filières de réemploi en déchèterie  
Mobilisation des résidents, relai d'information  
Organisation de collectes ponctuelles  
Gestion des dons, réparation et revente, collectes hebdomadaires  
Création d'une recyclerie  
Soutien financier et technique aux projets (recyclerie, give box)

**Public cible :** habitants

**Calendrier prévisionnel :**

2018 : réflexion sur la création de la recyclerie  
2019 : développement des collectes en déchèteries

**Contexte :**

Depuis quelques années, plusieurs initiatives ont été mises en place pour permettre aux habitants de donner une seconde vie à leurs objets inutilisés mais en bon état : Grande Récup' à l'échelle d'un quartier, collectes zéro gaspi en déchèterie... A cela s'ajoute l'émergence de nouveaux besoins et de nouvelles volontés exprimées par de multiples acteurs : les associations ont besoin de plus d'objets pour pérenniser leurs activités, les professionnels recherchent des moyens pour déstocker sans devoir jeter et les communes souhaitent aider au développement de projets.  
Afin de détourner des déchèteries les objets réutilisables et de fournir aux structures locales de réemploi des objets en bon état pour leur revente à bas prix, Metz Métropole a dans un premier temps développé des collectes zéro gaspi en partenariat avec Emmaüs sur une fréquence d'un samedi par mois sur quatre des huit déchèteries.

**Descriptif / mise en œuvre :**

Metz Métropole souhaite accompagner les projets de réemploi existants et novateurs afin de proposer des solutions, promouvoir un nouveau mode de consommation tout en allongeant la durée d'usage des objets.

**Développement des collectes en déchèteries :**

Il s'agira d'ancrer durablement les collectes zéro gaspi dans le temps. La réflexion sera élargie à d'autres structures intéressées qui peuvent travailler avec des catégories d'objets différentes et spécifiques afin de trouver une complémentarité entre plusieurs acteurs pour proposer aux utilisateurs des déchèteries toutes les filières de réemploi (vélos, livres, meubles...).  
Il sera également étudié la possibilité d'augmenter la fréquence de récupération voir de les rendre permanentes.

**Multiplication et accompagnement à l'organisation de collectes ponctuelles :**

En moyenne, deux Grande Récup' sont organisées chaque année par Metz Pôle Services. Sur ce modèle, il s'agira de développer les événements ponctuels de collecte d'objets divers soit à l'échelle d'un quartier, d'un immeuble en lien avec les bailleurs sociaux, lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets ou encore d'organiser des collectes en fin de brocante. L'objectif est d'assurer un débouché à des objets qui seraient, autrement, devenus des déchets. Ils pourront être rapportés aux associations caritatives et aux acteurs du réemploi. Dans cette optique, il sera étudié la possibilité d'associer la collecte des encombrants à une structure de l'ESS de réemploi.

**Accompagnement à la création d'une recyclerie :**

Plusieurs acteurs se positionnent sur la volonté de créer une recyclerie (ville de Metz, Valo, TCRM-Blida, MoTris, ...). L'objectif sera de structurer ce réseau d'acteurs afin de créer un projet à l'échelle de la Métropole autour d'objectifs communs. Un soutien sera également mis en place pour trouver les locaux et assurer un gisement à la recyclerie. Il s'agira d'une démarche globale qui répondra aux besoins de l'ensemble des acteurs engagés dans le projet en vue d'une pérennisation dans le temps de cette activité.

**Indicateurs :**

Nombre de structures partenaires  
Nombre de collectes ponctuelles  
Répartition du devenir des collectes (vente, recyclage)  
Nombre de filières de collecte en déchèterie  
Nombre d'emplois créés  
Budget alloué  
ETP  
Extrapolation tonnage évité

**ACTION III.4. : PROMOUVOIR LA REPARATION**

**Objectifs qualitatifs :**

Sensibiliser les habitants aux enjeux de la réparation  
Donner de la visibilité aux acteurs de la réparation et à leurs activités  
Transmettre un savoir faire

**Objectifs quantitatifs :**

/

**Animateur :** Direction du Cycle des Déchets

**Acteurs :**

Metz Métropole  
Mdesign, magasins de bricolage, Metz à Vélo, Prenons le guidon, MoTris  
Chambre des Métiers et de l'Artisanat

**Rôles :**

Soutien technique et financier  
Organisation d'ateliers d'auto-réparation  
Mise en relation des réparateurs et des habitants  
Réalisation d'un annuaire

**Public cible :** tous les usagers

**Calendrier prévisionnel :**

2018-2019 : création de l'annuaire des Répar'acteurs  
2019-2023 : soutien du bricolage et de la réparation

**Contexte :**

De nombreux objets ou équipements électroménagers sont jetés alors qu'ils auraient pu être réparés. La réglementation récente s'intéresse au sujet avec notamment la LTECV qui condamne l'obsolescence programmée en en faisant un délit. Réparer un objet n'est pas encore une action très développée, soit par méconnaissance des structures de la réparation et de vente de pièces détachées soit par manque d'informations des habitants sur cette pratique ou encore parce que les coûts de réparation peuvent être trop élevés.

**Descriptif / mise en œuvre :**

Il s'agira de proposer des solutions aux habitants, qu'il s'agisse d'une réparation réalisée par un professionnel ou via un atelier participatif organisé par une association. Metz Métropole assurera la communication et la promotion de cette pratique ainsi que des acteurs de la réparation auprès des habitants.

**Conception d'un annuaire des Répar'acteurs :**

Promouvoir la réparation en permettant aux habitants de trouver un réparateur près de chez eux. Cet annuaire sera réalisé en partenariat avec la CMA et aura pour objectif de recenser et de localiser les acteurs de la réparation engagés dans une démarche écoresponsable et de promouvoir leur activité. Cet outil numérique pourra également être un relai d'information des événements de la réparation organisés sur l'Agglomération.

**Soutenir le développement de lieux de bricolage et de réparation :**

Un des freins à la réparation d'un objet plutôt qu'au rachat d'un produit neuf est le coût qu'elle engendre. Un des outils permettant de réduire ces coûts est l'autoréparation puisque le coût de main d'œuvre est nul. Les actions porteront sur un soutien au développement d'ateliers de réparation qui permettent de transmettre un savoir-faire : les Repair'café, les ateliers de réparation de vélo, les ateliers d'upcycling (Vie2deco, association MOTRIS)..., sur le développement de lieux de rencontre et d'échange entre réparateurs : en partenariat avec les enseignes de bricolage, au sein d'une recyclerie, dans les locaux des associations, création d'une bricothèque, ... et sur les dispositifs de formations afin de développer un réseau de réparateurs qui pourront transmettre un savoir-faire auprès d'autres structures : MJC, écoles, particuliers...

**Création d'outils de sensibilisation au réemploi et à la réparation :**

Rédaction et diffusion d'un guide du réemploi et de tutoriels à destination des habitants. Ces outils seront complémentaires aux autres démarches proposées et seront réalisés en partenariat avec les acteurs de la réparation.

**Indicateurs :**

Nombre de réparateurs engagés  
Nombre d'ateliers de la réparation organisés  
Nombre de visiteurs de l'annuaire des Répar'acteurs  
Quantité d'objets réparés  
Budget alloué  
ETP  
Extrapolation tonnage évité

**ACTION IV.1. : REDUCTION DES EMBALLAGES**

<p><b>Objectifs qualitatifs :</b> Encourager l'utilisation d'objets réutilisables ou consignés Accompagner les habitants dans une réflexion sur le conditionnement des produits dès l'acte d'achat</p>	<p><b>Objectifs quantitatifs :</b> /</p>
<p><b>Animateur :</b> Direction du Cycle des Déchets</p>	
<p><b>Acteurs :</b> Zéro déchet Metz Ville de Metz, Chambre des Métiers et de l'Artisanat Commerçants</p>	<p><b>Rôles :</b> Recensement des enseignes de vrac Mise en relation avec les entreprises et artisans Mise en place de consignes, de vente en vrac...</p>
<p><b>Public cible :</b> tout le monde</p>	
<p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2019-2021 : Développement de la consommation en vrac 2022-2023 : Etude consigne</p>	
<p><b>Contexte :</b> Une des principales sources de déchets est l'emballage, recyclable ou non. Les emballages représentent sur le territoire de Metz Métropole plus de 117 kg/hab/an.</p>	
<p><b>Descriptif / mise en œuvre :</b> L'objectif est de développer des moyens permettant de réduire les emballages, en agissant sur les habitudes de consommation des habitants et en impulsant des initiatives en partenariat avec les commerçants.</p> <p><b>Sensibiliser les habitants à la réduction des emballages :</b> Les habitants seront informés des impacts et des quantités de déchets d'emballages produites afin de favoriser une prise de conscience et développer l'utilisation de contenants réutilisables : lunch box, bocaux, boîtes hermétiques... Les nouveaux modes d'achat seront promus : en vrac, à la coupe ou en grand conditionnement, etc., en complémentarité avec les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.</p> <p><b>Promouvoir les enseignes de vente en vrac :</b> Quelques initiatives se développent sur Metz Métropole. Une réflexion sera portée sur la création d'un autocollant à apposer sur les vitrines des commerces proposant la vente en vrac. Il s'agira d'offrir une visibilité à ces enseignes auprès des consommateurs. Cette action pourra être en lien avec le programme Eco-défis. Un travail sera mené en partenariat avec les commerçants et les habitants sur l'acceptation que les usagers apportent leurs contenants au moment de l'achat.</p> <p><b>Créer et développer le réemploi des emballages :</b> Les emballages consignés permettent de réemployer plusieurs fois les emballages et d'allonger leur durée de vie. Les consignes permettent également de réduire les déchets qui en sont issus et les impacts environnementaux liés à leur traitement et à la fabrication de nouveaux emballages. Le développement des consignes génère également des contraintes logistiques et techniques. Il s'agira de réaliser une étude de faisabilité de la mise en place d'une filière de consigne (gisement disponible, lavage, format des contenants, ...).</p>	
<p><b>Indicateurs :</b> Nombre de commerces et enseignes proposant la vente en vrac Nombre de commerces et enseignes proposant la consigne Budget alloué ETP Extrapolation tonnage évité</p>	

**ACTION IV.2. : STOP PUB**

**Objectifs qualitatifs :**

Faciliter l'accès au Stop Pub  
Favoriser la dématérialisation de la publicité  
Responsabiliser les acteurs de la chaîne

**Objectifs quantitatifs :**

Atteindre un taux d'apposition de 35 %  
Engager 3 bailleurs  
Définir 50 points de distribution

**Animateur :** Direction du Cycle des Déchets

**Acteurs :**

Metz Métropole  
Communes, bailleurs/syndic de copropriété

**Rôles :**

Fourniture des autocollants  
Relai d'information, lieu de distribution

**Public cible :** habitants

**Calendrier prévisionnel :**

lancement en 2020

**Contexte :**

Depuis 2012, l'autocollant est disponible dans toutes les mairies. Des animations grand public ont été organisées et 19 544 boîtes aux lettres sont nouvellement équipées d'un autocollant par rapport à 2010. Le taux d'apposition atteint fin 2016, 28,6 %.

**Descriptif / mise en œuvre :**

**Multiplier les points de distribution :**

Un partenariat sera créé avec les bailleurs sociaux et les syndicats de copropriété pour proposer des autocollants directement dans les immeubles. Un suivi avant/après sera réalisé afin de mesurer l'efficacité de ces opérations. Une opération test sera proposée aux bailleurs sur certains immeubles et s'accompagnera d'un suivi à court et à plus long terme.

Des mises à disposition d'autocollants stop pub seront effectuées lors de manifestations de proximité pour lesquelles Metz Métropole est présente : Metz Plage, sensibilisation au Tri et à la prévention des déchets...

**Actions de sensibilisation :**

Il est nécessaire d'expliquer l'intérêt d'apposer un stop-pub : diminuer les impacts environnementaux générés par les imprimés non sollicités, d'informer sur les alternatives existantes (dématérialisation) et de promouvoir les points de distribution.

**Indicateurs :**

Nombre de points de distribution  
Nombre de bailleurs partenaires  
Nombre d'immeubles engagés dans la démarche  
Nombre de boîtes aux lettres équipées  
Budget alloué  
ETP  
Extrapolation tonnage évité

### ACTION IV.3. : ACCOMPAGNEMENT DES EVENEMENTIELS

**Objectifs qualitatifs :**

Développer l'exemplarité des évènements  
Sensibiliser le public à la réduction des déchets sur des évènements  
Promouvoir l'utilisation de gobelets réutilisables

**Objectifs quantitatifs :**

Organiser 20 évènements zéro déchet  
Créer 1 filière de mise à disposition de gobelets réutilisables  
50 structures utilisatrices des gobelets réutilisables

**Animateur :** Direction du Cycle des Déchets

**Acteurs :**

Metz Métropole  
Communes, associations  
Ecomanifestations Alsace  
Prestataires  
M<sup>2</sup>D<sup>2</sup>  
Zero Waste France

**Rôles :**

Fourniture de matériel, soutien technique  
Organisateur d'évènement  
Soutien technique  
Lavage  
Dynamique en interne  
Formation et mise à disposition d'outils

**Public cible :** tout le monde

**Calendrier prévisionnel :**

2018-2019 : phase test  
2019-2020 : création des outils  
2020-2023 : déploiement

**Contexte :**

Les évènements sont souvent de grands générateurs de déchets sur une période courte du fait du nombre de visiteurs, des moyens de communication et de l'utilisation de matériel éphémère, le temps de l'opération.  
De par ses prestations de collecte des déchets des évènements et dans le cadre de la labellisation ZGZD, Metz Métropole incitera les organisateurs d'évènement à modifier leurs habitudes.

**Descriptif / mise en œuvre :**

L'action portera sur les évènements internes à Metz Métropole d'une part et d'autre part sur l'accompagnement de tous types d'évènements organisé sur l'Agglomération quelle que soit son échelle et sa thématique : fête de village, brocante fête de quartier/ des voisins, évènements sportifs et culturels, foire, FIM, marchés de Noël, concerts...

**Accompagnement des organisateurs d'évènement :**

Dans un premier temps, l'action portera sur des évènements test d'ampleur en partenariat avec les communes puis dans un second temps, l'accompagnement de 5 évènements par an. Une charte sera rédigée pour officialiser l'engagement des organisateurs d'évènements et créer un label éco-manifestation. Du matériel pourra être prêté (totem de Tri, signalétique...) et les organisateurs accompagnés (diagnostic, outils et conseils, bilan). Il sera important de valoriser et d'assurer la visibilité des évènements exemplaires.

**Promouvoir l'utilisation des gobelets réutilisables :**

Un soutien sera apporté pour le développement d'une filière locale, qui pourra proposer les prestations de mise à disposition, de lavage et de stockage de gobelets réutilisables. Metz Métropole fera la promotion de cette filière et la mise en relation avec les organisateurs d'évènements. Les communes seront encouragées à inciter leurs associations à utiliser les gobelets réutilisables dont elles ont été dotés

**Création et diffusion d'outils d'aide à l'organisation d'évènements ZD :**

Une réflexion sera menée sur la création d'un annuaire des "éco-prestataires" (prêt, lavage de gobelets, location de matériel, ...) à l'image du site Ecomanifestations Alsace.

**Indicateurs :**

Nombre d'évènements ZD organisés, proposant des gobelets réutilisables  
Nombre de participants aux évènements ZD  
Quantité de déchets produits lors des évènements  
Estimation du nombre de gobelets jetables évités  
Budget alloué  
ETP

<b>ACTION V.1. : ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES DE LA METROPOLE</b>	
<b>Objectifs qualitatifs :</b> Développer une démarche d'exemplarité	<b>Objectifs quantitatifs :</b> Accompagner 3 sites / services
<b>Animateur :</b> Direction du Cycle des Déchets	
<b>Acteurs :</b> Direction Générale Logistique Bâtiment Environnement – Développement Durable Réseau M <sup>2</sup> D <sup>2</sup> Direction Commune des Services Informatiques (DCSI)	<b>Rôles :</b> /
<b>Public cible :</b> Agents de Metz Métropole	
<b>Calendrier prévisionnel :</b> 2018-2019 : caractérisations des déchets 2019-2021 : mise en œuvre des actions 2020 : procédure d'information et de sensibilisation des nouveaux agents	
<b>Contexte :</b> Les services de la Collectivité, de par leur missions, sont producteurs de déchets assimilés ou spécifiques (déchets dangereux, déchets de bois, D3E, gravats, etc.). La mise en place du Tri des différents flux et la réduction des quantités de déchets qu'elle produit constituent un réel enjeu du fait : - d'une réglementation de plus en plus contraignante : loi sur la gestion des biodéchets des gros producteurs, décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 "5 flux" obligeant le Tri des déchets de papier, métal, plastique, verre et bois, - de l'augmentation des coûts de gestion des déchets, - de l'abaissement progressif des seuils d'assujettissement à la redevance spéciale, - des économies d'achat réalisables. Le réseau M <sup>2</sup> D <sup>2</sup> , créé en mars 2012 et ayant pour objectif de mettre en place des actions en interne autour des thématiques du développement durable, a travaillé en 2013 sur des actions concrètes en lien avec la prévention des déchets : bacs brouillon à côté des copieurs, création des « écoblocs », mugs distribués aux agents et touche « sans gobelet » sur les distributeurs café, installation de composteurs sur 3 sites, Impression R/V et N&B par défaut...	
<b>Descriptif / mise en œuvre :</b> L'objectif sera de relancer la dynamique du réseau M <sup>2</sup> D <sup>2</sup> et de profiter de l'abaissement du prochain seuil d'assujettissement à la redevance spéciale pour réaliser des mini-caractérisations afin de dresser un état des lieux qui permettra d'identifier les typologies et les quantités de déchets produits et ainsi les prioriser.  <b>Les actions à pérenniser dans tous les services :</b> - <b>Papier</b> : DCSI mutualisée MM/VDM, suppression des imprimantes individuelles, paramétrage des copieurs N&B, R/V, système de badgeage pour impression et suivi des impressions, utilisation des "écoblocs", ... - <b>Vaisselle jetable</b> : bouton "sans gobelet" sur les distributeurs, suppression du jetable en Bureau et Conseil, lors des réunions de travail, des agents dans leur bureau...  <b>Les actions à envisager porteront sur :</b> - consommable bureautique : réflexion à intégrer dans la commande publique - déchets spécifiques des services techniques - déchets spécifiques des services culturels - produits d'entretien - organisation des collectes des déchets "dangereux" : piles, ampoules, DDS, D3E... - accompagnement des services à l'organisation d'évènements : vœux du Président, repas de services, conférences, séminaires... - mise en œuvre d'une procédure pour informer et sensibiliser les nouveaux agents de Metz Métropole	
<b>Indicateurs :</b> Nombre de sites accompagnés Nombre de filières mises en œuvre Nombre d'évènements éco-exemplaires Budget alloué ETP Extrapolation tonnage évité	

<b>ACTION V.2. : ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES DES COMMUNES</b>	
<b>Objectifs qualitatifs :</b> Sensibiliser les agents et les rendre actifs Développer une démarche d'exemplarité	<b>Objectifs quantitatifs :</b> Accompagner 5 communes par thématique Agir sur 3 thématiques
<b>Animateur :</b> Direction du Cycle des Déchets	
<b>Acteurs :</b> Direction Générale Logistique Bâtiment Environnement – Développement Durable Réseau M <sup>2</sup> D <sup>2</sup> Direction Commune des Services Informatiques (DCSI)	<b>Rôles :</b> /
<b>Public cible :</b> agents des communes	
<b>Calendrier prévisionnel :</b> 2019 -2021 : accompagnement des communes 2022 : rédaction des fiches types 2023 : diffusion	
<b>Contexte :</b> Des communes se sont déjà engagées dans une démarche d'exemplarité : - Montigny-lès-Metz : des diagnostics de l'ensemble des sites ont été réalisés en 2014-2015 pour aboutir à un plan d'actions. Plusieurs thématiques traitées : compostage, travail avec les écoles, réduction des impressions, formation du personnel d'entretien... - D'autres communes se sont engagées sur des thématiques spécifiques : lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion des déchets verts, collecte de livres...	
<b>Descriptif / mise en œuvre :</b> L'ambition de Metz Métropole est d'animer un réseau des communes et de cibler des thématiques sur lesquels les accompagner. Cet accompagnement s'organisera autour de réunions de partage d'expériences, avec des thématiques laissées au choix des communes. Les sites seront diagnostiqués pour l'élaboration d'un plan d'actions et un accompagnement de terrain sera proposé pour la mise en œuvre des actions : co-animation de réunions, fourniture de moyens de communication, formation des agents... Des fiches types récapitulant les procédures permettront d'étendre le projet à toutes les communes.	
<b>Indicateurs :</b> Nombre de communes engagées Nombre de sites concernés Nombre de thématiques étudiées Nombre d'agents sensibilisés Evolution des quantités de déchets Budget alloué ETP	

<b>ACTION V.3. : COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE</b>	
<p><b>Objectifs qualitatifs :</b> Faire de l'achat public un vrai levier des politiques publiques Créer un réseau des acheteurs publics du Grand Est</p>	<p><b>Objectifs quantitatifs :</b></p>
<p><b>Animateur :</b> Région Grand Est</p>	
<p><b>Acteurs :</b> Marchés Publics et services acheteurs Collectivités du Grand Est</p>	<p><b>Rôles :</b> Intégration des notions d'économie circulaire dans les marchés Partage des connaissances et expériences</p>
<p><b>Public cible :</b> Collectivités, entreprises</p>	
<p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2018 : lancement de la démarche</p>	
<p><b>Contexte :</b> En France, la commande publique représente près de 15 % du PIB et est désormais vécue comme un acte économique qui porte des enjeux de responsabilité sociale et écologique. Pour les acteurs économiques de proximité, la commande publique doit aussi être une opportunité de développement de leur activité au profit de l'emploi local. La loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a instauré l'obligation d'adopter et de publier un schéma de développement des achats socialement responsables. La LTECV la modifie afin d'élargir ce schéma à la promotion des achats publics écologiquement responsables. La Région Grand Est considère son engagement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma de développement des achats socialement et écologiquement responsables comme une priorité. Ce projet s'intitule ORCHIDEE. En particulier, elle souhaite davantage soutenir l'emploi local non délocalisable, les TPE-PME et entreprises artisanales locales créatrices d'emploi, en ayant une attention particulière pour l'insertion par l'activité économique, les circuits courts de proximité et le développement durable. Metz Métropole s'inscrit dans cette démarche et s'engage à participer à ce travail et au réseau des acheteurs publics.</p>	
<p><b>Descriptif / mise en œuvre :</b> La mise en œuvre de ce schéma se décline en plusieurs étapes :</p> <p><b>Accompagner les services acheteurs par de nouvelles pratiques internes</b> La pratique de l'achat public doit prendre en compte le cycle de vie, sur la base d'une analyse fonctionnelle du besoin appréhendée en coût global d'utilisation. Ces nouvelles pratiques sont à promouvoir afin de sensibiliser, informer et former l'ensemble des acheteurs internes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par anticipation des marchés à venir ou à renouveler, sous la forme de groupes projet mobilisant les services acheteurs et l'expertise des directions susceptibles d'accompagner la réflexion et l'élaboration des cahiers des charges,</li> <li>- pour les achats plus réguliers, sous la forme d'outils d'aide à la décision et de pilotage d'une démarche d'achat responsable et durable.</li> </ul> <p><b>Sensibiliser les PME/TPE et leur faciliter l'accès à la commande publique</b> L'intérêt est de développer des partenariats pour aboutir à un repérage des entreprises locales et de leurs offres de services et à la connaissance des opportunités économiques à développer. 28 engagements sont mis en avant dans le projet ORCHIDEE dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les principes de l'écoconception dès la définition des besoins, par une vision globale de leurs impacts environnementaux,</li> <li>- Privilégier voire imposer dès que possible, les écolabels ou garanties équivalentes, les matériaux biosourcés,</li> <li>- Intégrer des critères ou clauses permettant de garantir la performance environnementale des achats,</li> <li>- Analyser les besoins en raisonnant en coût global d'utilisation, optimiser leur durée de vie, améliorer leur qualité afin d'augmenter les périodicités de renouvellement.</li> <li>- Intégrer des clauses incitatives qui favorisent des propositions luttant contre l'obsolescence programmée,</li> <li>- Recenser les initiatives déjà engagées par les acheteurs publics ou privés et les partager.</li> </ul>	
<p><b>Indicateurs :</b> Nombre de marchés intégrant des clauses environnementales Nombre de marchés contractualisés avec les entreprises locales et leur poids économique Ratio sur part totale des marchés de Metz Métropole</p>	

<b>ACTION V.4. : ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES</b>	
<p><b>Objectifs qualitatifs :</b>            Responsabiliser les professionnels de la gestion de leurs déchets            Mettre en avant les entreprises exemplaires            Faciliter l'acceptation de la RS            Initier des relations entre entreprises</p>	<p><b>Objectifs quantitatifs :</b>            Accompagner 10 métiers différents            Accompagner 60 structures artisanales et commerçantes            Déployer une démarche EIT sur 1 secteur</p>
<p><b>Animateur :</b> Direction du Cycle des Déchets</p>	
<p><b>Acteurs :</b>            Metz Métropole             Chambres consulaires             Fédérations et syndicats d'artisans et commerçants             Agence de l'Eau Rhin Meuse            ADEME</p>	<p><b>Rôles :</b>            Accompagnement des entreprises            Pilotage EcoDéfis en lien avec la CMA            Pilotage EcoDéfis en lien avec MM            Mobilisation de leurs adhérents            Accompagnement des entreprises engagées            Mobilisation de leurs adhérents            Facilitation de la tenue de moments d'échanges            Accompagnement des entreprises            Relai d'information            Appui technique - référent entreprises            Communication sur l'accompagnement</p>
<p><b>Public cible :</b> Entreprises</p>	
<p><b>Calendrier prévisionnel :</b>            /</p>	
<p><b>Contexte :</b>            Les actions de prévention des déchets du PLP 2010-2015 ont surtout été orientée vers les ménages, hormis quelques actions dont le gaspillage alimentaire. En fin de programme et avec la mise en œuvre de la redevance spéciale, il a été décidé d'accompagner les entreprises.            La première édition des Eco défis s'est déroulée en 2015 en partenariat avec la CMA et MMD. L'envergure est restée faible pour tester les procédures avant élargissement.            La RS est un argument important d'incitation à une meilleure gestion de leurs déchets par les professionnels. C'est donc un levier essentiel de Prévention et de Tri de ces usagers.</p>	
<p><b>Descriptif / mise en œuvre :</b></p> <p><b>EcoDéfis</b>            Un appel à candidatures est lancé chaque année auprès des artisans. Les candidats sont diagnostiqués et accompagnés dans la mise en œuvre des actions. Une communication accrue sera déployée afin de faire connaître plus largement le projet et la CCI sera sollicitée pour élargir le public cible au-delà des artisans. Une analyse est réalisée chaque année pour adapter et optimiser le format de l'opération. Un plan de communication permettra de valoriser les expériences pilotes et chaque lauréat recevra un prix.</p> <p><b>Redevance Spéciale</b>            Afin d'accompagner les entreprises vers ce nouveau mode de facturation, une procédure a été établie pour réduire et mieux valoriser les déchets. La garantie de réussite du projet dépend de l'implication de la structure. La procédure consiste dans un premier temps à réaliser un diagnostic de terrain pour établir l'état des lieux et identifier les premières pistes d'actions. Des préconisations sont faites avec un accompagnement de terrain. Des journées de partage d'expériences permettront aux entreprises de se rencontrer et d'échanger sur leurs problématiques et solutions.</p> <p><b>Etude EIT</b>            Une étude pourra être menée afin d'étudier les ressources d'entreprises du territoire (zone géographique, secteur, typologie à définir), les intrants, les fournisseurs, etc. et d'analyser les typologies et les quantités de déchets produits ainsi que leur devenir (moyens de collecte, prestataires, filières de traitement, etc.). L'objectif de cette étude sera de déterminer les rapprochements potentiels à faire entre les entreprises et réfléchir à la manière de mutualiser des intrants ou des sortants et d'identifier de nouvelles filières de valorisation des déchets envisageables à l'échelle de plusieurs entreprises.</p> <p><b>Package MM</b>            Plusieurs programmes se complètent sur les thématiques de l'environnement : climat, air, énergie, déchets... Les agents de différents services sont amenés à rencontrer des professionnels régulièrement mais se limitent aujourd'hui à leurs missions. Afin d'augmenter l'efficacité de ces rencontres, un document sera réalisé afin de regrouper toutes les</p>	

thématiques et tous les projets et actions pour lesquelles un professionnel peut solliciter le soutien de la Métropole. L'ensemble des agents sera "formé" aux compétences de ses collègues afin de pouvoir orienter le professionnels vers d'autres thématiques selon ses besoins et de pouvoir répondre aux questions de bases sur les thématiques environnement. En cas de sollicitation poussée, l'agent pourra transmettre les coordonnées de la personne à MM en charge de ce dossier ou la plus à même d'apporter une réponse adaptée.

**Indicateurs :**

Nombre d'actions mises en œuvre  
Nombre de métiers accompagnés  
Nombre d'entreprises accompagnés  
Nombre d'entreprises labellisés  
Evolution des quantités de déchets  
Budget alloué  
ETP  
Extrapolation tonnage évité

<b>ACTION VI.1. : ANIMATIONS GRAND PUBLIC</b>	
<p><b>Objectifs qualitatifs :</b> Faire prendre conscience au grand public de l'existence d'une problématique de la gestion des déchets et des solutions potentielles</p>	<p><b>Objectifs quantitatifs :</b> Sensibiliser 2 500 personnes par an</p>
<p><b>Animateur :</b> Direction du Cycle des Déchets</p>	
<p><b>Acteurs :</b> Associations Guides composteurs Communes  Organisateurs d'évènements divers</p>	<p><b>Rôles :</b> Organisation d'évènements Organisation/participation aux évènements Organisation d'évènements Mise à disposition du domaine public Intégration de stands de sensibilisation</p>
<p><b>Public cible :</b> habitants</p>	
<p><b>Calendrier prévisionnel :</b> /</p>	
<p><b>Contexte :</b> C'est une étape indispensable pour le développement d'une action car elle permet de transmettre les connaissances nécessaires pour une prise de conscience. Cette dernière est indispensable puisque les producteurs de déchets doivent se rendre compte qu'il existe une problématique avant de s'interroger sur les manières de la résoudre. Les stands d'animations peuvent être intégrés dans un évènement existant qui attire du monde ou indépendante de tout autre évènement. Des manifestations d'ampleur ont déjà été organisées dans le cadre du PLP : Braderie de l'Art en 2012, Compost avenue en 2014 et 2015, conférence zéro déchet en 2017...</p>	
<p><b>Descriptif / mise en œuvre :</b> Des animations sont organisées tout au long de l'année, en priorité à destination du grand public, sur des thématiques variées. Les sujets privilégiés pour les animations sur le compostage, le gaspillage alimentaire et le réemploi. Les animations prendront la forme de réunions publiques, de stands de sensibilisation, d'ateliers, de journées portes ouvertes... Elles pourront également être organisées dans le cadre de manifestations particulières locales ou nationales comme la Semaine Européenne de Réduction des déchets, la semaine du compostage ou encore la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire. Une communication spécifique sera mise en œuvre pour informer de l'existence de ces animations et plus largement des projets de réduction des déchets mis en œuvre sur le territoire.</p>	
<p><b>Indicateurs :</b> Nombre d'animations Nombre de partenaires Nombre de personnes sensibilisées Budget alloué ETP</p>	

<b>ACTION VI.2. : HABITAT COLLECTIF</b>	
<b>Objectifs qualitatifs :</b> Réduire les disparités entre habitat pavillonnaire et collectif	<b>Objectifs quantitatifs :</b> Initier un partenariat avec 5 bailleurs Engager des démarches dans 15 immeubles
<b>Animateur :</b> Direction du Cycle des Déchets	
<b>Acteurs :</b> Baillleurs sociaux  Associations locales	<b>Rôles :</b> Accompagnement de la démarche Relai d'information et mobilisation des habitants Fourniture de moyens Sensibilisation des habitants
<b>Public cible :</b> habitants de collectifs	
<b>Calendrier prévisionnel :</b> 2020 : préparation d'une procédure 2021-2023 : mise en œuvre	
<b>Contexte :</b> Les performances de gestion des déchets en habitat collectif sont la plupart du temps en deçà des moyennes de l'habitat pavillonnaire. Plusieurs critères sont susceptibles de l'expliquer : dans les zones d'habitat urbain dense, il est plus compliqué pour la collectivité d'implanter des moyens de pré-collecte et cette dotation ne facilite pas le geste de Tri des habitants. Dans certains immeubles, notamment ancien, il arrive que des locaux poubelles n'existent pas ou qu'ils ne soient pas adaptés aux règles de collecte et à la mise en place du Tri. En habitat collectif, les logements sont plus petits et cette exigüité rend plus complexe la possibilité d'avoir plusieurs poubelles pour Trier. L'absence d'espaces verts ne permet pas de composter. Parmi l'ensemble des foyers d'un immeuble, les plus vertueux peuvent se démobiliser en voyant les efforts moins conséquents de leurs voisins car les résultats de leurs gestes sont dilués dans ceux de l'ensemble.	
<b>Descriptif / mise en œuvre :</b> Il s'agira de proposer aux gestionnaires d'immeubles une démarche globale qui permettra de réfléchir et de trouver des solutions sur l'ensemble de la filière de gestion des déchets en mettant en priorité l'accent sur la réduction. L'ensemble des maillons de la filière devront s'investir dans la démarche : sensibiliser les habitants aux bienfaits et à leurs intérêts de participer activement, en utilisant entre-autre la démarche engagée par CITEO sur la communication engageante, inciter les propriétaires à réaliser les aménagements intérieurs et extérieurs nécessaires pour favoriser voire inciter les habitants à mettre en pratique les bons gestes et collectivité pour fournir et optimiser les moyens techniques mis à disposition. La démarche contiendra une procédure afin de suivre les indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de la démarche globale et de chaque action mise en œuvre sur les premiers immeubles avant de réfléchir aux possibilités de déploiement à l'échelle du territoire.	
<b>Indicateurs :</b> Nombre d'immeubles Nombre de foyers concernés / actifs Evolution des quantités de déchets par immeuble Budget alloué ETP	

<b>ACTION VI.3. : PROJET ECOLES</b>	
<b>Objectifs qualitatifs :</b> Sensibiliser les enfants Toucher les parents à travers leurs enfants	<b>Objectifs quantitatifs :</b> 25 classes engagées chaque année
<b>Animateur :</b> Direction du Cycle des Déchets	
<b>Acteurs :</b> Inspection Académique  Communes	<b>Rôles :</b> Validation des modalités d'intervention Communication auprès des écoles et enseignants Communication auprès des écoles et enseignants
<b>Public cible :</b> écoles et élèves	
<b>Calendrier prévisionnel :</b> /	
<b>Contexte :</b> Des animations de sensibilisation au Tri existent dans les écoles depuis de nombreuses années. A partir de 2012, 2 animations supplémentaires ont été proposées sur la réduction des déchets pour créer un package global sur la gestion des déchets. Les animations sont adaptées selon les âges, de la maternelle à l'élémentaire. L'une des actions de réduction des déchets porte sur le compostage : les écoles inscrites reçoivent un composteur ou un lombricomposteur selon les possibilités et sont accompagnés pour l'installation, le lancement et le suivi. Une animation permet aux enfants d'apprendre les règles de Tri des déchets à composter et la transformation de la matière. La seconde animation porte sur la réduction des emballages : en se concentrant sur les gouters des enfants, l'enseignant aborde les questions de la filière des emballages, notamment plastique et amène les enfants à trouver des solutions pour les limiter. En organisant plusieurs sessions, il est possible de mesurer l'évolution des quantités d'emballage des gouters. Les 2 projets sont basés sur l'animation autonome par l'enseignant avec la fourniture du matériel nécessaire et/ou de fiches.	
<b>Descriptif / mise en œuvre :</b> Le partenariat avec l'Inspection Académique se renouvellera comme chaque année. Afin de renforcer le nombre de classes engagées et de toucher de nouvelles écoles et de nouveaux enseignants, pas encore concernés, il sera réfléchi en lien avec l'Inspection Académique les nouveaux moyens de communication envisageables. Le format et les modalités d'accompagnement des projets pourront également être revus à partir des moyens disponibles et des retours d'expériences des enseignants les ayant déjà réalisés. L'autonomie des enseignants pourra être renforcée en proposant des sessions de "formation" à l'utilisation et à la mise en œuvre des projets. Des fiches techniques permettront aux enseignants et animateurs d'organiser des temps, notamment des ateliers manuels, limitant la production de déchets.	
<b>Indicateurs :</b> Nombre d'écoles/classes engagées Nombre d'élèves sensibilisés Nombre d'enseignants formés Budget alloué ETP	

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20180709-07-2018-DC2-DE

**Numéro de l'acte :** 07-2018-DC2  
**Date de décision :** lundi 9 juillet 2018  
**Nature de l'acte :** Délibérations  
**Objet :** Signature du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2018-2023  
**Classification :** 8.8 - Environnement  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 10/07/2018  
**Numéro AR :** 057-200039865-20180709-07-2018-DC2-DE  
**Document principal :** ERD2-DELIBERATION.pdf

**Pièces jointes :**

ERD2-ANNEXE PLPDMA.pdf

**Historique :**

10/07/18 14:44	En cours de création	
10/07/18 14:46	En préparation	Catherine DELLES
10/07/18 16:10	Reçu	Catherine DELLES
10/07/18 16:14	En cours de transmission	
10/07/18 16:15	Transmis en Préfecture	
10/07/18 16:23	Accusé de réception reçu	